

## II. RAPPORT DE PRESENTATION DES OBJECTIFS DE L'AVAP

# Sommaire

---

## I - OBJECTIFS

### I.1 – SYNTHÈSE GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC ET PREMIERS OBJECTIFS (p5 - p8)

I.1.1. Les différentes aires de sensibilité patrimoniale

I.1.2. Proposition de périmètres

I.1.3. Définitions des aires de protection

## II - OBJECTIFS PARTICULIERS RELATIFS À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES ESPACES

### 2.2 – OBJECTIFS S'ATTACHANT AUX CONSTRUCTIONS FUTURES PAR AIRE DE PROTECTION PATRIMONIALE

2.2.1. AP1- BOURG (p11 - p12)

2.2.2. AP2-NOYAUX BÂTIS ANCIENS (p13 - p21)

2.2.3. AP3-ECRIN NATUREL (p22)

2.2.4. AP3-VALLON (p23-p24)

2.2.5. AP3- IMPACT PAYSAGER (p25 - p26)

2.2.6. AP4- LITTORAL (p27 - p28)

2.2.7. AP4- SOUS-SECTEUR GRAND BALNÉAIRE (p29)

### 2.3 – OBJECTIFS S'ATTACHANT AU PATRIMOINE BÂTI PAR TYPOLOGIE

2.3.1. La maison de bourg (p30 - p31)

2.3.2. L'hôtel particulier (p32)

2.3.3. Le balnéaire (p33 - p34)

2.3.4. Le grand balnéaire (p35)

### 2.4 – OBJECTIFS S'ATTACHANT AUX ESPACES PUBLICS

2.4.1. Le bourg (p37)

2.4.2. Le port (p38)

2.4.4. La végétation (p39)

2.4.5. Devantures, terrasses commerciales et enseignes (p40)

# Sommaire

---

## III – OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, ECONOMIES D'ÉNERGIE ET PRISE EN COMPTE D'OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

### 3.1 – OBJECTIFS S'ATTACHANT À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET À L'INSERTION PAYSAGÈRE DES OUVRAGES VISANT À L'EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

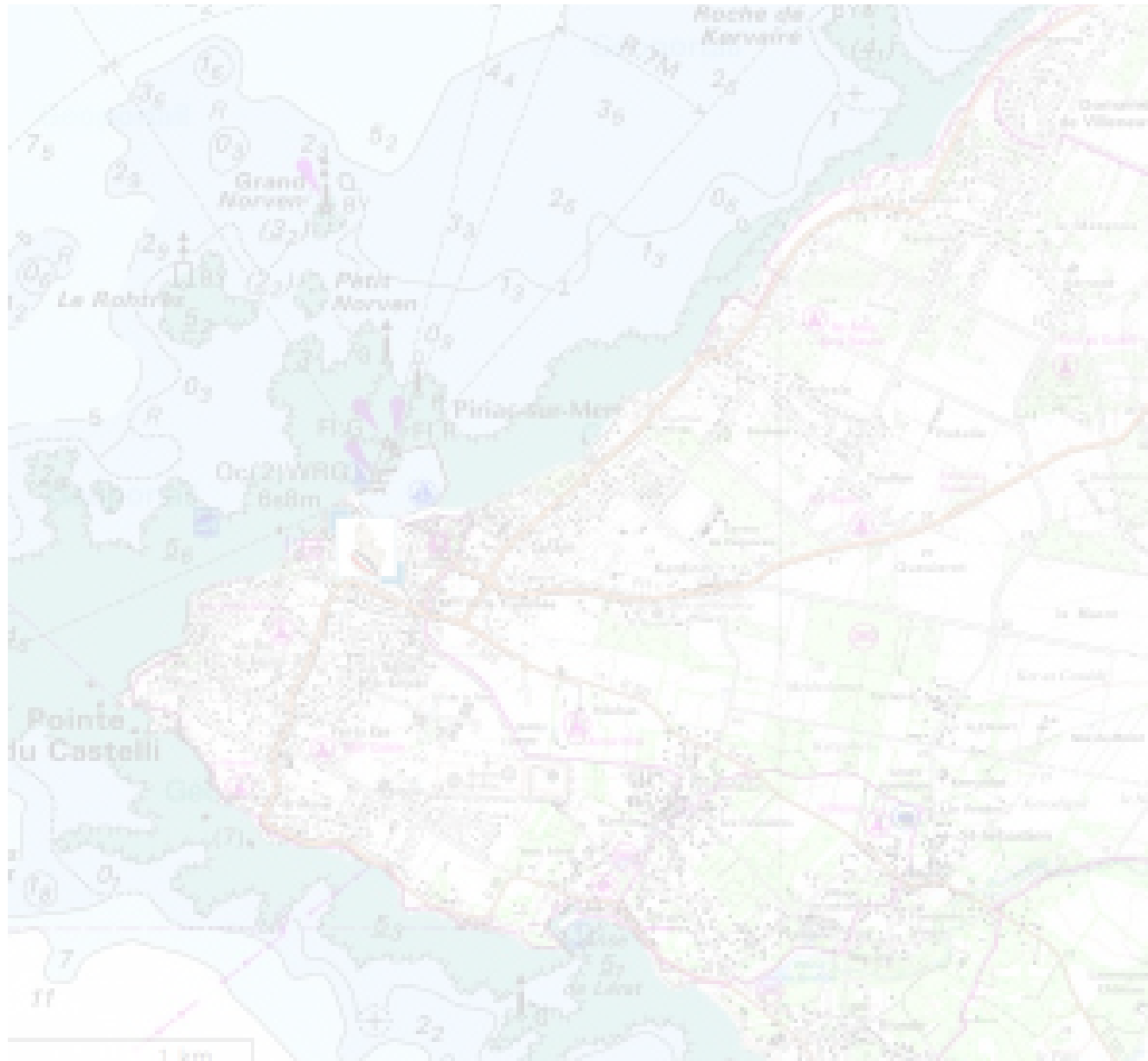
- 3.1.1. Le solaire (p42)
- 3.1.2. La géothermie (p42)
- 3.1.3. Le bois (p42)
- 3.1.4. L'éolien (p42)
- 3.1.5. Actions complémentaires (p42)

### 3.2 – OBJECTIFS S'ATTACHANT AUX TRAVAUX VISANT LES ECONOMIES D'ÉNERGIE ET LA PRISE EN COMPTE D'OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- 3.2.1. Doublage extérieur des façades et toitures (p43)
- 3.2.2. Architecture bio-climatique (p44)
- 3.2.3. Préservation de la faune et de la flore (p44)

## IV – ANNEXES - RECOMMANDATIONS (p79 - p87)

- 4.1.1. Les enduits (p46)
- 4.1.2. Les percements (p47)
- 4.1.3. Divers (p48)
- 4.1.4. Les clôtures (p49)
- 4.1.5. Les cours et les espaces libres (p50)
- 4.1.6. Les sols (p51-P52)
- 4.1.7. La végétation (p53)
- 4.1.8. Palette végétale (p54)

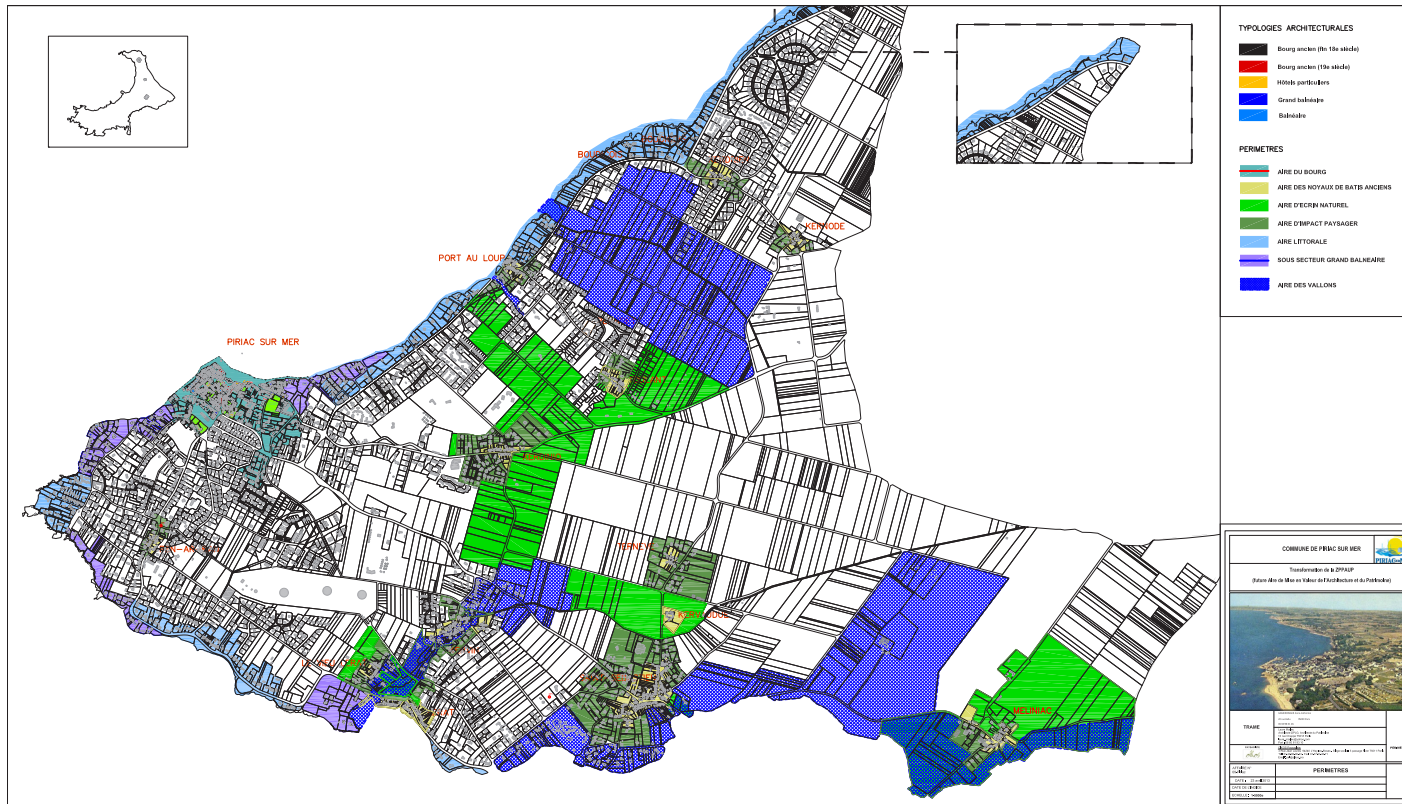


## I - OBJECTIFS

## I.1 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ANALYSE ET PREMIERS OBJECTIFS



## I.1.2 - PROPOSITION DE PERIMETRES DE PROTECTION PATRIMONIALE



**AP1-L'AIRE DU BOURG : AIRE DE PROTECTION DU PATRIMOINE URBAIN DU BOURG**

Cette aire englobe l'ensemble du bourg historique de Piriac. Les prescriptions définissent les conditions dans lesquelles de nouvelles constructions (nouvelles constructions - surélévations - extensions) peuvent être réalisées en remplacement des constructions non protégées ou dans les espaces libres constructibles. La protection et la restauration du patrimoine et les possibilités d'évolution de celui-ci étant traité par typologies architecturales («la maison de bourg», «l'hôtel particulier», «le balnéaire», «le grand balnéaire»). Les règles urbaines pour les nouvelles constructions définissent leur mode d'implantation et leur volume en fonction de la réalité du tissu urbain déjà constitué, et notamment en fonction des bâtiments protégés. Les règles architecturales autorisent la création architecturale tout en exigeant une référence à la volumétrie, à la composition architecturale et aux matériaux qui font l'homogénéité du bourg, sans pour autant faire de pastiche.

**AP2-L'AIRE DES NOYAUX BÂTIS ANCIENS : AIRE DE PROTECTION DU PATRIMOINE URBAIN DES NOYAUX HISTORIQUES DE LA COMMUNE**

Cette aire englobe l'ensemble des noyaux bâtis anciens à protéger. Les conditions sont les mêmes que pour le centre bourg avec des variantes en fonction des spécificités de chaque bourg.

**AP3-L'AIRE D'IMPACT PAYSAGER : AIRE DE MAÎTRISE DE L'IMPACT PAYSAGER**

Cette aire concerne les abords des noyaux bâtis anciens protégés, ainsi que les espaces naturels de qualité qui participent à l'identité des hameaux. Il s'agit de secteurs d'urbanisation récente qui ne présentent pas en eux-mêmes d'intérêt patrimonial, mais s'interposent dans les vues sur et à partir des ensembles protégés, en particulier entre les villages protégés et les espaces naturels qui les entourent. Les prescriptions correspondantes viseront essentiellement à maîtriser l'impact visuel de ces ensembles dans le paysage général de la ville sans considérer les détails de construction qui ne seront appréhendés qu'en limite des voies d'accès.

**AP3-L'AIRE D'ÉCRIN NATUREL: AIRE DE PROTECTION DES GRANDES SPECIFICITES PAYSAGERES**

Cette aire concerne le grand paysage, strictement naturel. Elle visera à protéger les grandes spécificités paysagères, tels que les bocages, les vallons, les alignements plantés, les sentiers...

**AP3-L'AIRE DES VALLONS**

Cette aire concerne les vallons. Elle visera à protéger leurs spécificités paysagères et à limiter la construction afin d'en retrouver la lecture.

**AP4-L'AIRE LITTORALE : AIRE DE PROTECTION DU LITTORAL**

Il s'agit de toute la frange littorale, qui présente un réel attrait paysager, en particulier par la nature des vues qui se dégagent sur la mer, la nature des clôtures, la nature de la végétation et la nature de l'atmosphère balnéaire.

**AP4-SOUS-SECTEUR «GRAND BALNEAIRE»**

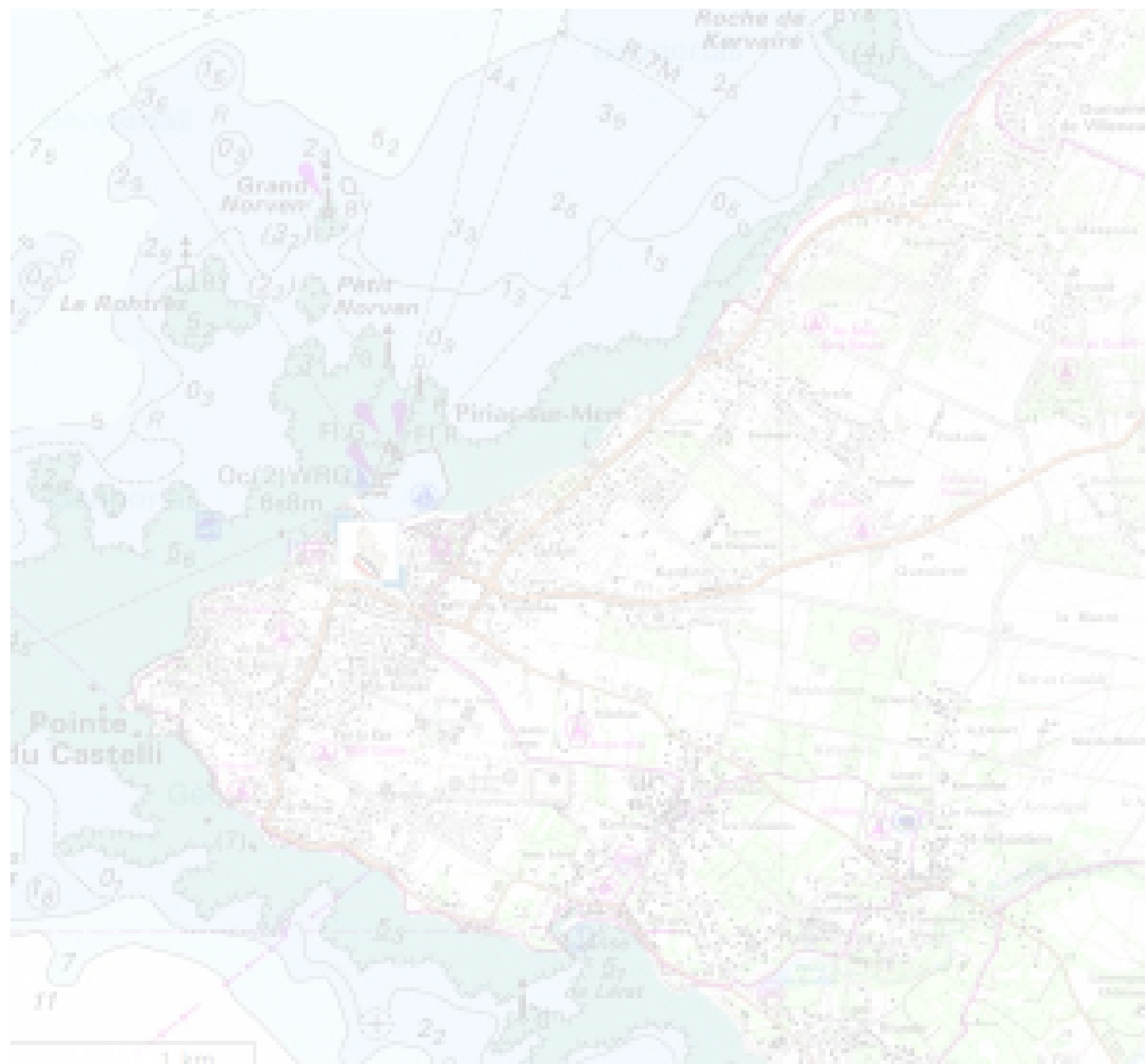
Cette aire «Grand balnéaire» correspond aux ensembles remarquables constitués par les grandes villas XIX<sup>ème</sup> et début du siècle inscrites dans leur vaste domaine cerné de grands murs de pierre.

**I.1.3 -DEFINITION DES AIRES DE PROTECTION**

Quatre types d'aires sont proposées :

Le cœur historique de Piriac (Aire du bourg), les noyaux bâtis anciens (Aire des noyaux anciens), l'aire littorale comprenant des secteurs «Grand balnéaire», et l'aire paysagère - comprenant deux aires : l'aire strictement naturelle (bocage, sentiers, vallons ... à préserver) créant un écrin paysager autour des noyaux anciens et l'aire d'impact, partiellement bâtie, cernant les noyaux anciens.





## II - OBJECTIFS PARTICULIERS

## 2.2 – OBJECTIFS S’ATTACHANT AUX CONSTRUCTIONS FUTURES PAR AIRE DE PROTECTION PATRIMONIALE

## 2.2.1. AP1- BOURG L'aire du bourg de Piriac

L'aire du bourg est aujourd'hui étendue par rapport à la ZPPAU de 1993. Ses limites sont repoussées jusqu'à la visibilité des limites du bourg historique.

-A l'est le chemin des Faux-serments et le mur de clôture du domaine assure une limite naturelle à l'aire historique. Le Moulin de le Tranchée est également pris en compte dans le périmètre.

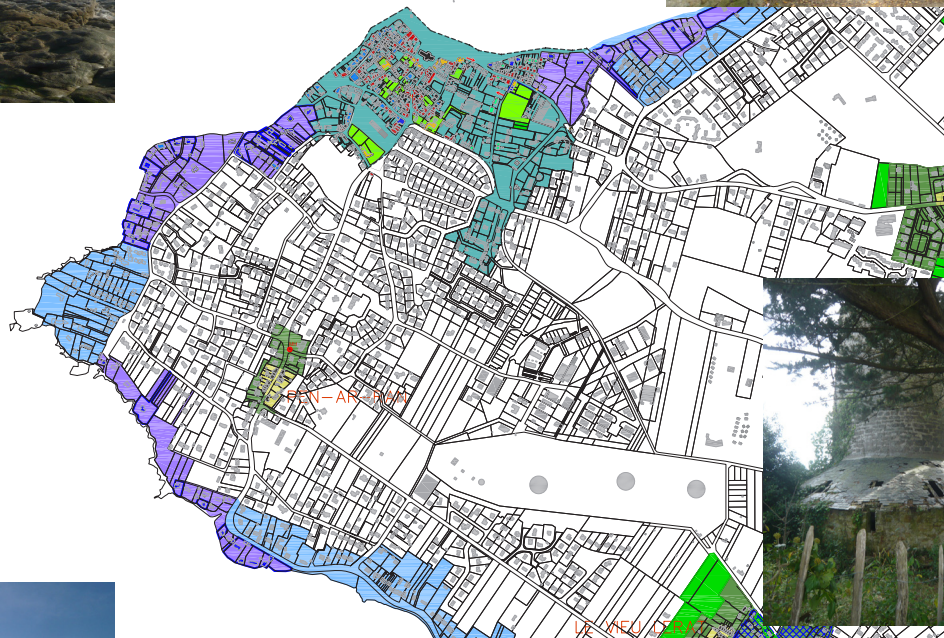
-A l'ouest la limite butte à la rencontre avec l'aire littorale où l'ambiance est clairement identifiée par les villas, les grands domaines, la végétation et l'atmosphère balnéaire.

- Au sud les limites correspondent au cimetière, à la rue du Calvaire, au sud du domaine du Castel-Fleury, et englobe les vestiges de l'ancien château de Kerjean. L'aire résidentielle constitue la limite clairement identifiable avec le bourg historique.

- Au nord la ligne des basses eaux assure la limite naturelle de l'aire historique.



PIRIAC SUR MER



## 2.2.1. AP1- BOURG

### L'aire du bourg de Piriac

#### L'AIRE DU BOURG : AIRE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER DU BOURG

Cette aire englobe l'ensemble des espaces urbanisés anciens à protéger. Elle correspond au bourg historique. Elle rassemble l'ensemble des constructions qui sont contenues dans ce périmètre ainsi que les espaces communs ou publics autour desquels celles-ci s'organisent.

**L'objectif est la protection et les possibilités d'évolution de l'ensemble de ce patrimoine. Celui-ci est repéré par typologie architecturale, l'objet étant d'apporter des prescriptions pour restaurer le patrimoine bâti dans les règles de l'art - en fonction de sa typologie d'appartenance.**

Sont définies aussi les conditions dans lesquelles de nouvelles constructions peuvent être réalisées - en remplacement des constructions non protégées ou dans les espaces libres constructibles.

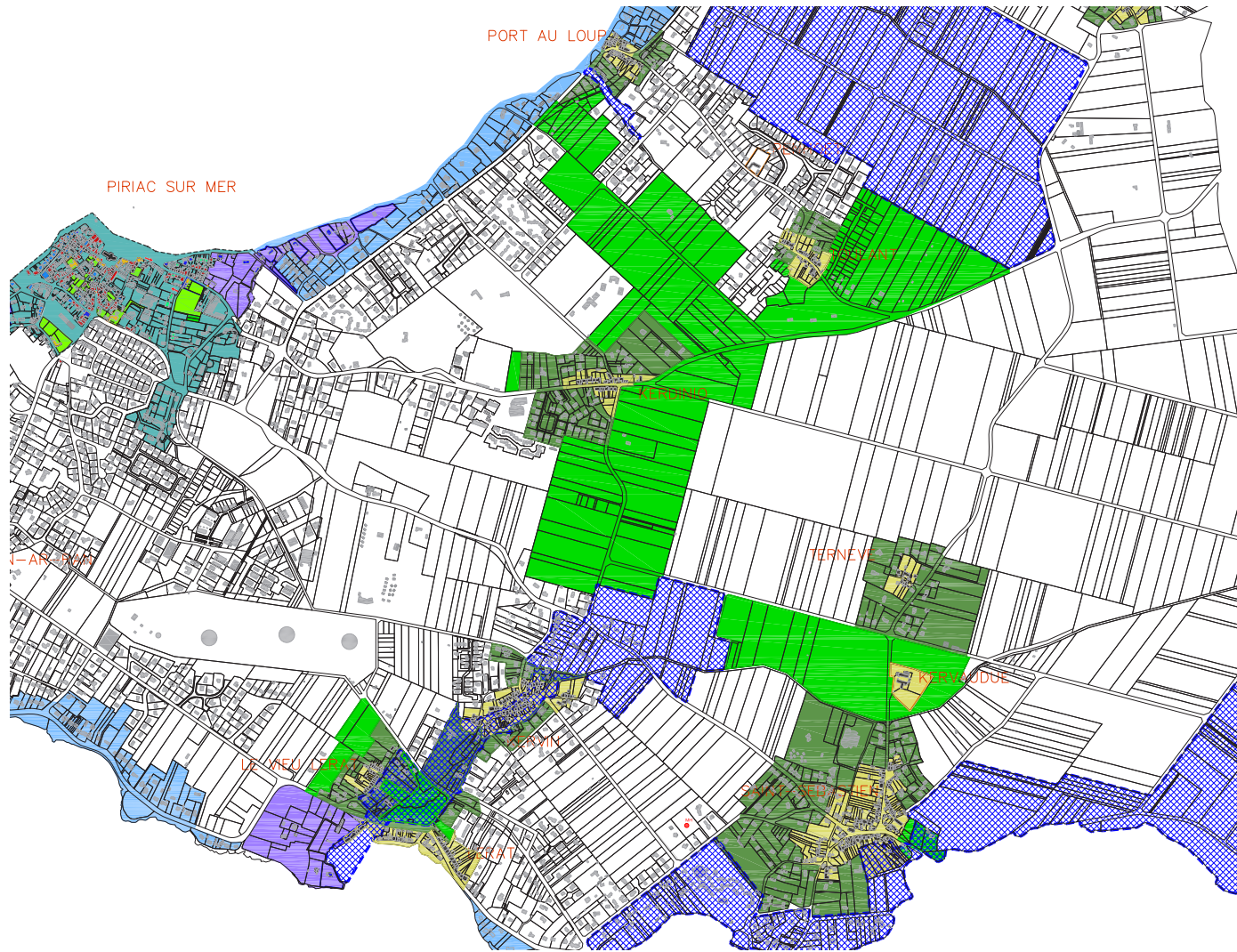
Les règles urbaines pour les nouvelles constructions définissent leur mode d'implantation et leur volume en fonction de la réalité du tissu urbain déjà constitué.

**Les règles architecturales concernant la création architecturale devront exiger une référence à la volumétrie, à la composition architecturale ou aux matériaux qui font l'homogénéité du bourg, sans pour autant faire de pastiche.**

Les règles concernant les espaces publics s'attachent en particulier à la nature et à la qualité des murs et murets, des matériaux de sol, du mobilier urbain, des végétaux, des vues singulières...



## 2.2.2. AP2- NOYAUX BÂTIS ANCIENS



Saint-Sébastien  
Ternévé et Kervodué  
Pen-Ar-Ran  
Kervin, le Vieux Lerat  
et Lerat  
Port au loup  
Boudicois  
kerdrien et kernode  
Penhouet, Toulant  
et kerdinio  
Méliniac

## 2.2.2. AP2- NOYAUX BÂTIS ANCIENS

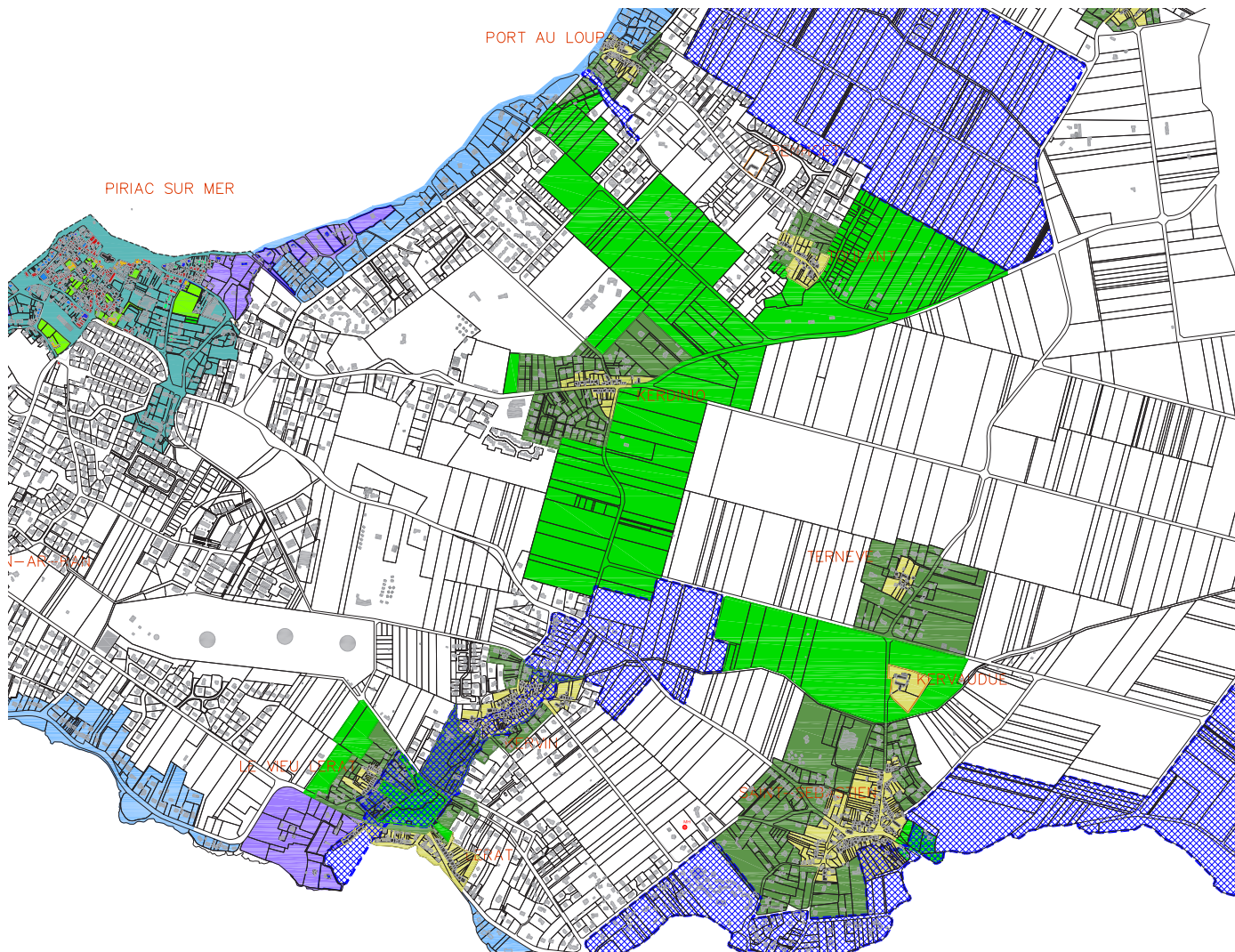
Chacun des noyaux bâtis anciens de la commune présente des particularités en terme d'organisation urbaine et de rapport au site (présence ou absence de vallon, présence ou absence d'un écran paysager, proximité du littoral ...)

### OBJECTIF

L'objectif est de souligner et protéger ces particularités urbaines, architecturales et paysagères, ainsi que de renforcer la dimension paysagère des noyaux anciens - malgré la présence forte des zones résidentielles en contact.

### MOYENS

Les conditions de protection des noyaux historiques sont les mêmes que pour le centre bourg - à la différence de quelques règles concernant notamment la hauteur du vélum et l'implantation.



# Objectif urbain, architectural et paysager

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DES NOYAUX HISTORIQUES

Organisée autour de la chapelle, Saint-Sébastien est marqué par le croisement de deux axes : Piriac-Guérande et Kerdrien-Lerat, le long desquels se développe en pâte d'oie le noyau bâti ancien.

Saint-Sébastien s'est considérablement bâti à l'ouest, du côté de Piriac. La partie Est réserve encore une frange verte, tandis que la partie nord est également assez préservée.

La ferme de Kervodué, située immédiatement au nord à la sortie de Saint-Sébastien, ainsi que Ternévé sont encore aujourd'hui remarquablement préservés.

Le bâti est implanté en retrait par rapport à la limite parcellaire, libérant une cour ou un jardin, la continuité par rapport à la voirie est assurée soit par une aile du bâti en retour, soit par des murets bas en pierre.

Les constructions sont généralement à R+1+C .

## MISE EN OEUVRE

- Maintien des implantations d'origine et préservation des espaces libres (jardins, cours)
- Maintien des gabarits d'origine
- Maintien des compositions de façade d'origine
- Maintien des toitures et des couvertures d'origine
- Maintien des épidermes d'origine
- Maintien des menuiseries d'origine

Saint-Sébastien



## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES NATURELLES :

Saint-Sébastien, Ternévé et Kervodué trouvent leur identité paysagère par le vallon du brandu situé au Sud, et aussi par une frange naturelle (espaces agricoles, friches et haies bocagère). L'ensemble forme un écrin qui renforce le caractère des noyaux bâtis anciens. Entre Ternévé et Saint Sébastien, la ferme de Kervodué est encadrée par un écrin paysager remarquable.

## MISE EN OEUVRE :

- Préserver les espaces naturels existants qui bordent les noyaux anciens afin de maintenir l'écrin paysager de ces derniers.
- Privilégier la plantation de haies naturelles ou de haies mixtes dans les jardins.
- Préserver les murs existants.
- Respecter la topographie naturelle du site.
- Préserver l'écrin paysager autour de la ferme de Kervodué.
- Préserver et valoriser la trame bocagère existante et privilégier l'emploi d'une végétation spontanée.
- Respecter la topographie naturelle du site.

Ternévé



## 2.2.2. AP2- NOYAUX BÂTIS ANCIENS Saint-Sébastien Ternévé et Kervodué



Saint-Sébastien



Ternévé

Contrairement aux hameaux-rue qui se sont développés le long d'un axe (kerdinio, Pen-Ar-Ran ...) Saint-Sébastien s'est développé sur une structure viaire en pâte d'oie, et les constructions se sont implantées en recul par rapport à la voirie - libérant ainsi un espace entre la voirie et la façade, soit privatisé et enclos derrière un mur de pierre soit enherbé et laissé au domaine public.

# Objectif urbain, architectural et paysager

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Pen-ar-ran est aujourd'hui encore assez préservé, bien qu'il ait subi une certaine érosion de ses qualités patrimoniales. Il est de plus totalement englobé dans le paysage résidentiel d'accompagnement de Piriac.

Le bâti est implanté à l'alignement sur la rue. Les constructions, mitoyennes, sont généralement à R+C - les lucarnes feunières témoignent de l'activité agricole passée du hameau.

## MISE EN OEUVRE :

- Maintien des implantations d'origine et préservation des espaces libres (jardins, cours)
- Maintien des gabarits d'origine
- Maintien des compositions de façade d'origine
- Maintien des toitures et des couvertures d'origine
- Maintien des épidermes d'origine
- Maintien des menuiseries d'origine
- Maintien des éléments témoignant d'une activité agricole : lucarne feunière



Pen-ar-ran



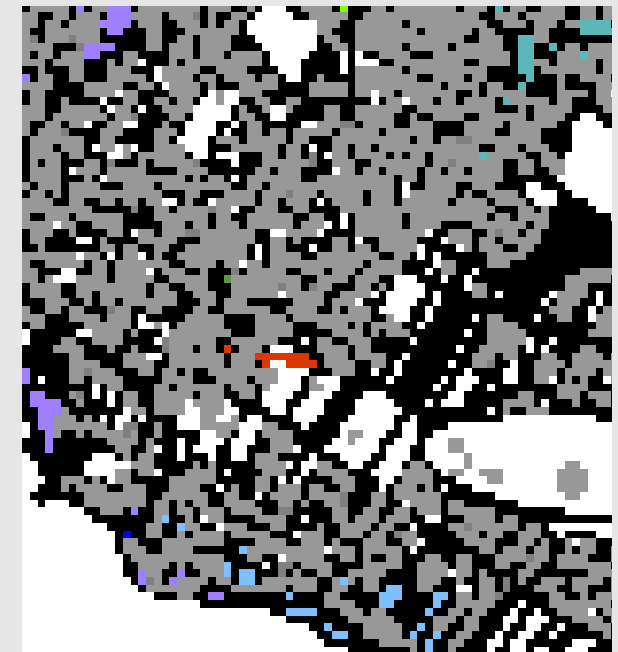
## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

Pen-ar-ran est encadré par un tissu pavillonnaire et n'a plus l'écrin paysager caractéristique des autres hameaux. En revanche, aux abords du noyau historique du hameau, nous pouvons observer quelques beaux spécimens de Cyprés et Pins isolés ou en alignement, trace du paysage bocagère qui le ceinturait autrefois. Ces arbres et alignements sont remarquables et valorisent la dimension architecturale du hameau.

## MISE EN OEUVRE :

- Préserver les alignements et sujets isolés.
- Préserver et valoriser les haies bocagères existantes.
- Préserver les jardins existants.
- Privilégier la plantation de haies naturelles ou de haies mixtes dans les jardins.
- Préserver les murs existants.
- Respecter la topographie naturelle du site.

## 2.2.2. AP2- NOYAUX BÂTIS ANCIENS Pen-ar-ran





# Objectif urbain, architectural et paysager

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Kervin était essentiellement un «village» d'agriculteurs et de pêcheurs, leurs embarcations se trouvaient au Vieux-Lérat, anse naturelle et second port de Piriac.

Lérat est un hameau construit à l'alignement le long de la route de côte, constitué d'une série d'habitations mitoyennes pour la plupart à rez-de-chaussée surmonté d'un comble. Lérat pourrait être l'un des ports les plus anciens de toute la côte avoisinante.

Les hameaux de Kervin et du Vieux-Lérat ont été bâtis jusqu'à créer une urbanisation quasi continue constituée de zones pavillonnaires. Les habitations sont à l'alignement sur rue, constituées d'un rez de chaussée surmonté d'un grenier.

La partie côté mer est constituée d'une petite cité balnéaire modeste.

## MISE EN OEUVRE :

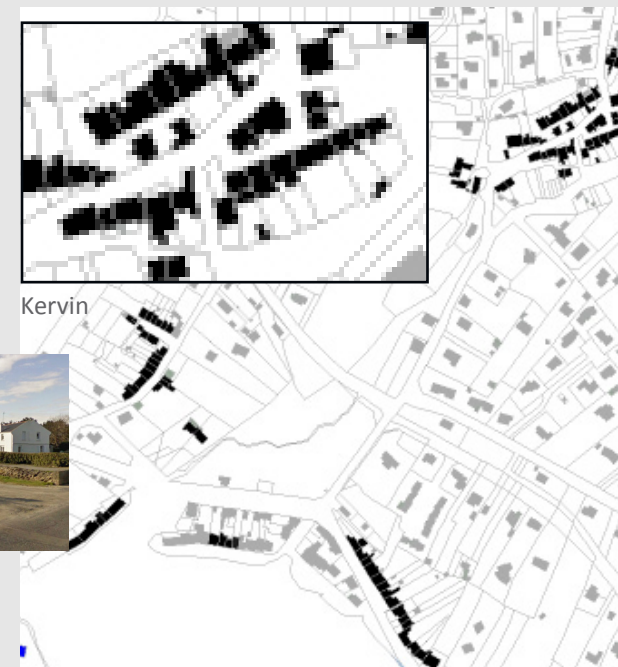
- Maintien des implantations d'origine propre à chaque noyaux historiques et préservation des espaces libres (jardins, cours)
- Maintien des gabarits d'origine
- Maintien des épidermes d'origine
- Maintien des menuiseries d'origine
- Maintien des compositions de façade d'origine
- Maintien des toitures et des couvertures d'origine
- Maintien des éléments architecturaux qui témoignent d'une activité rurale (lucarne feuillée ...)

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES NATURELLES :

Installé le long du vallon de Kervin, le Vieux Lérat, Lérat et Kervin sont encadrés par un écran végétal.

## MISE EN OEUVRE :

- Préserver l'écran paysager aux abords de la rue du Vieux Lérat.
- Préserver les murs existants.
- Préserver et valoriser la trame bocagère existante et privilégier l'emploi d'une végétation spontanée.
- Respecter la topographie naturelle du site.

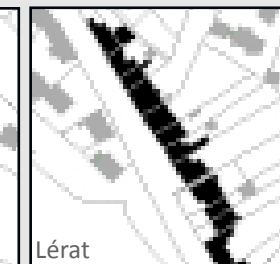
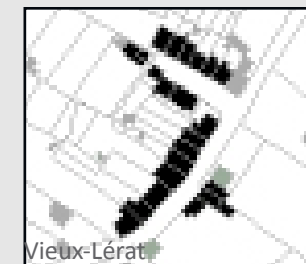


Maison rurale à Kervin

Lérat

Anse de Lérat

Vieux-Lérat



# Objectif urbain, architectural et paysager

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Port-au-Loup abritait à l'origine une léproserie. La chapelle se trouvait à Penhouet. Mais Port-au-Loup était aussi un petit village de pêcheurs qui exerçaient une activité agricole. Le site était organisé autour de la placette donnant sur l'impasse du mûrier.

Port-au-Loup a été modifié mais traduit aujourd'hui encore une organisation communautaire : bancs de pierre devant les maisons, espace public face à la mer autour du calvaire.

Les espaces publics sont très plantés : végétations de pieds de murs, haies, ... Bien qu'il se soit étendu le long de la route de côte et de la voie menant à Toulant, Port-au-Loup a conservé son organisation traditionnelle ainsi que son échelle, très réduite et compacte.

Les habitations sont à rez-de-chaussée + un étage de comble avec lucarne feuillée. Les habitations sont en maçonnerie de pierres enduites et badigeonnées de blanc.

## MISE EN OEUVRE

- Maintien des implantations d'origine et préservation des espaces libres (jardins, cours)
- Maintien des gabarits d'origine
- Maintien des épidermes d'origine
- Maintien des menuiseries d'origine
- Maintien des compositions de façades d'origine
- Maintien des toitures et des couvertures d'origine
- Maintien des éléments architecturaux qui témoignent d'une activité rurale (lucarne feuillée ...)

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES LITTORALES :

Le panorama de Port au loup ouvre des vues remarquables sur la mer et offre des vues du bourg depuis la mer.

## MISE EN OEUVRE :

- Maintien des vues sur le littoral.
- Préservation des arbres remarquables le long du Littoral.
- Valorisation de l'embouchure du petit vallon.
- Préserver le panorama sur la mer.
- Préserver le vallon et développer les continuités piétonnes le long du chemin de la Garenne.
- Retrouver le caractère de ce petit vallon en développant un principe de gestion des eaux pluviales par des noues et fossés le long du chemin de la Garenne.
- Respecter la topographie naturelle du site.



Port au loup

## 2.2.2. AP2- NOYAUX

### BÂTIS ANCIENS

#### Port au loup



# Objectif urbain, architectural et paysager

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Boudicois se situe sur la côte, le nom signifierait « boudic couët », « le bois de la sorcière ». Boudicois abrite un ancien prieuré. Un calvaire se trouve à la croisée des chemins entre la route de côte et l'impasse du Rio More. La route depuis Boudicois traverse Kerdrien puis Kernode.

La lecture des compositions urbaines historiques est aujourd'hui presque complètement effacée par les extensions pavillonnaires du XX<sup>ème</sup> siècle.

Les habitations sont à rez-de-chaussée surmonté d'un étage sous comble avec lucarne feunière, en retrait d'alignement par rapport à la rue, libérant ainsi une cour. La plupart des constructions sont accompagnées d'un appentis en retour, à l'alignement sur la rue. Le parcellaire est en lanière.

Les habitations sont en moellons de pierre enduites.

## MISE EN OEUVRE :

- Maintien des implantations d'origine et préservation des espaces libres (jardins, cours)
- Maintien des gabarits d'origine
- Maintien des épidermes d'origine
- Maintien des menuiseries d'origine
- Maintien des compositions de façade d'origine
- Maintien des toitures et des couvertures d'origine

Boudicois



Kerdrien



Kernode



La route de bocage



## MISE EN OEUVRE :

- Préserver les espaces naturels existants qui bordent les hameaux afin de maintenir l'écrin paysager de ces derniers.
- Préserver les cônes de vue.
- Préserver et valoriser les masses d'arbres existants.
- Privilégier la plantation de haies naturelles ou de haies mixtes dans les jardins.
- Préserver les murs existants.
- Respecter la topographie naturelle du site.

## 2.2.2. AP2- NOYAUX

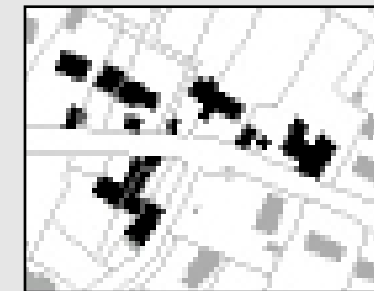
### BÂTIS ANCIENS

Boudicois

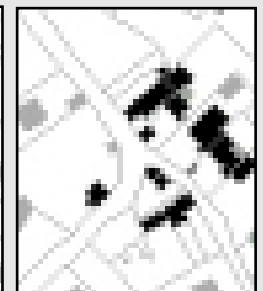
kerdrien et kernode



Boudicois



Kerdrien



Kernode

# Objectif urbain, architectural et paysager

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Penhoet est une ferme remarquable du XVII<sup>ème</sup>, constituée d'un corps de façade avec une entrée surmontée d'un fronton, encadrée de deux dépendances, le tout formant un enclos ceinturé d'un haut mur appareillé. La ferme de Penhoet est englobée au milieu d'une zone pavillonnaire.

Toulant est un «village rue» constitué d'une dizaine de maisons mitoyennes à l'alignement sur la rue. Il a conservé son authenticité, tant dans le bâti que dans sa structure et son échelle, bien que son voisinage se soit loti.

Les habitations sont à rez-de-chaussée surmonté d'un étage sous comble avec lucarne feuillée, à l'alignement sur rue. Le parcellaire est en lanières. Les habitations sont en moellons de pierre enduites.

Kerdinio est un «village rue» . Les maisons sont mitoyennes et présentent un bâti continu, en retrait d'alignement par rapport à la voie, avec un appentis en équerre à l'alignement sur rue libérant une courrette devant chaque corps de façade.

## MISE EN OEUVRE :

- Maintien des implantations d'origine et préservation des espaces libres (jardins, cours)
- > retrait d'alignement à Kerdinio
- > alignement sur rue à Toulant
- Maintien des gabarits d'origine
- Maintien des épidermes d'origine
- Maintien des menuiseries d'origine
- Maintien des compositions de façades d'origine
- Maintien des toitures et des couvertures d'origine

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES NATURELLES :

L'aire paysagère naturelle forme un écrin paysager autour de Kerdinio et jusqu'à Toulant. Cet écrin permet de prolonger l'aire du vallon de la Prée au Sud - Ouest ; il offre un potentiel de continuité piétonne accompagné d'un maillage écologique renforçant le lien entre le vallon, les hameaux et les espaces agricoles du plateau.

## MISE EN OEUVRE :

- Préserver les espaces agricoles et naturels.
- Préserver les murs existants.
- Préserver et valoriser la trame bocagère existante. Privilégier l'emploi d'une végétation spontanée.
- Préserver les alignements et sujets isolés.
- Respecter la topographie naturelle du site.



Toulant



Penhoet



Kerdinio

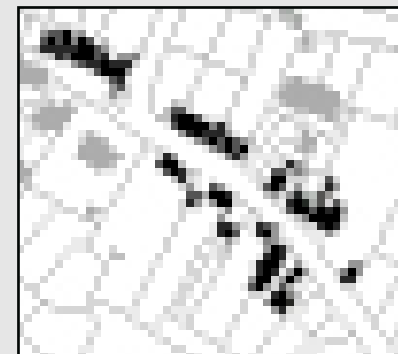


Kerdinio

## 2.2.2. AP2- NOYAUX

### BÂTIS ANCIENS

#### Penhouet, Toulant et kerdinio



Toulant



Kerdinio

# Objectif urbain, architectural et paysager

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

La vocation de Méliniac était essentiellement agricole. Aujourd'hui, Méliniac est pour l'essentiel constitué de fermes, s'organisant autour du calvaire, qui constitue une place s'apparentant à une cour de ferme.

Quelques fermes restaurées et encore beaucoup de ruines. Cependant, la structure du hameau et son impact visuel dans le paysage sont parfaitement conservés, Méliniac s'étant très peu développé, si ce n'est quelques pavillons sur sa frange Est.

Deux typologies récurrentes à Méliniac : la ferme et la longère.

## MISE EN OEUVRE :

- Maintien des implantations d'origine et préservation des espaces libres (jardins, cours)
- Maintien des gabarits d'origine (R+C au maximum)
- Maintien des épidermes d'origine
- Maintien des menuiseries d'origine
- Maintien des compositions de façades d'origine
- Maintien des toitures et des couvertures d'origine
- Maintien des éléments traduisant une activité agricole

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES NATURELLES :

Baigné dans une atmosphère végétale très présente, le hameau de Méliniac se raccorde à l'Ouest au vallon de la Brandu.

## MISE EN OEUVRE :

- Préserver les espaces agricoles et naturels.
- Préserver les murs existants.
- Préserver et valoriser la trame bocagère existante et privilégier l'emploi d'une végétation spontanée.
- Préserver les alignements et sujets isolés.
- Respecter la topographie naturelle du site.
- Préserver la mare existante «Le Bouillon de la fontaine à Batz».
- Développer les continuités écologiques et piétonnes vers la Brandu (liaison anse de Lérat, étang de Brandu, Bouillon de la fontaine à Batz).
- Préserver les jardins existants.
- Privilégier la plantation de haies naturelles ou de haies mixtes dans les jardins.
- Préserver et valoriser les masses d'arbres existants.
- Privilégier la plantation de haies naturelles ou de haies mixtes dans les jardins.

## 2.2.2. AP2- NOYAUX BÂTIS ANCIENS Méliniac



Méliniac

Méliniac

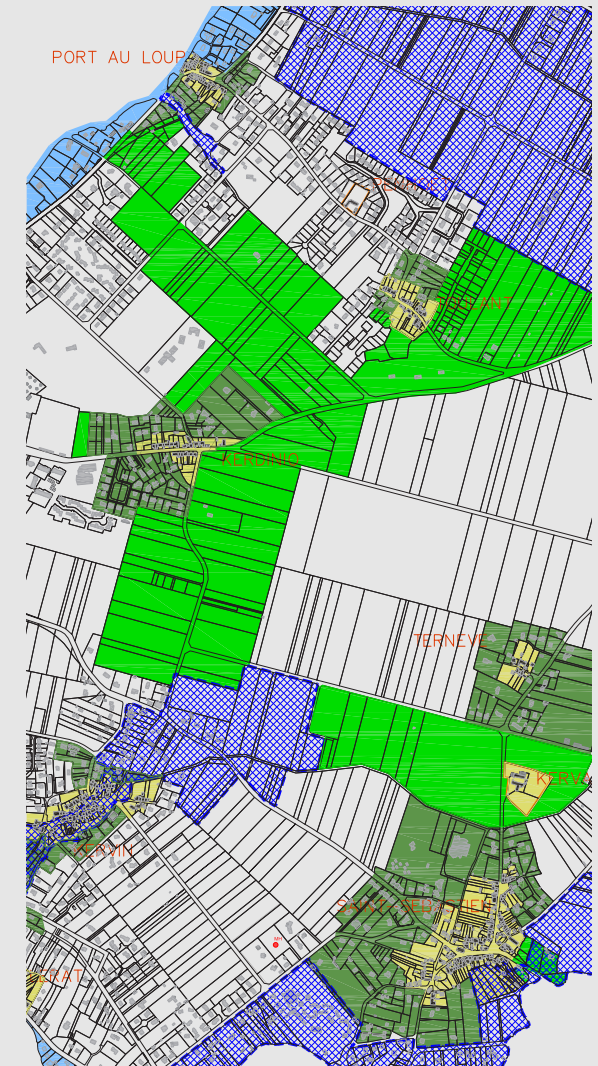


## 2.2.3. AP3- L'aire d'écrin naturel

### L'AIRE D'ECRIN NATUREL: AIRE NATURELLE FORMANT UN ECRIN AUTOUR DES NOYAUX BÂTIS ANCIENS

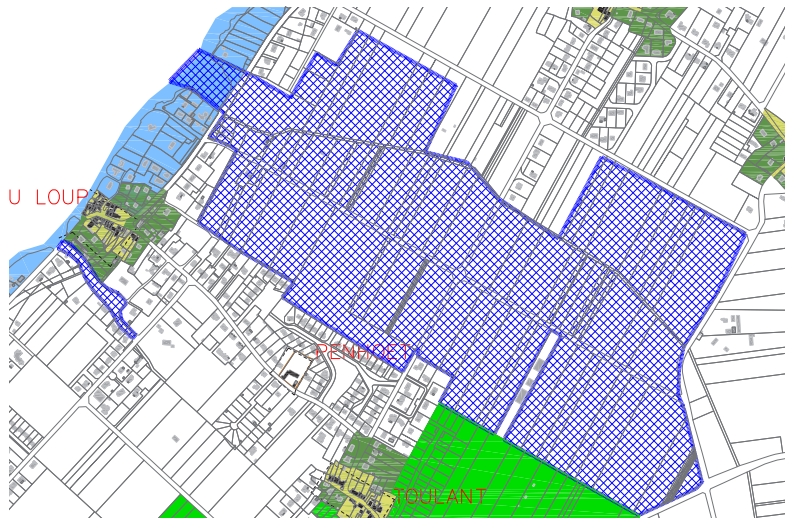
Dans le cadre d'une prise en charge des zones agricoles par le PLU, cette aire concerne le paysage strictement naturel formant un écrin autour des hameaux. Elle visera à en protéger ses spécificités paysagères telles que :

- **la trame bocagère** pour l'ossature qu'elle apporte au paysage, mais aussi pour sa richesse écologique (faune et flore)
- **les cordons et les espaces boisés** qui soulignent les vallons et qui ponctuent le territoire.
- **le maillage des chemins** et leurs caractéristiques qui ossaturent le territoire et raconte sa domestication par l'homme.
- **la nature des végétaux**, grands sujets et haies arbustives

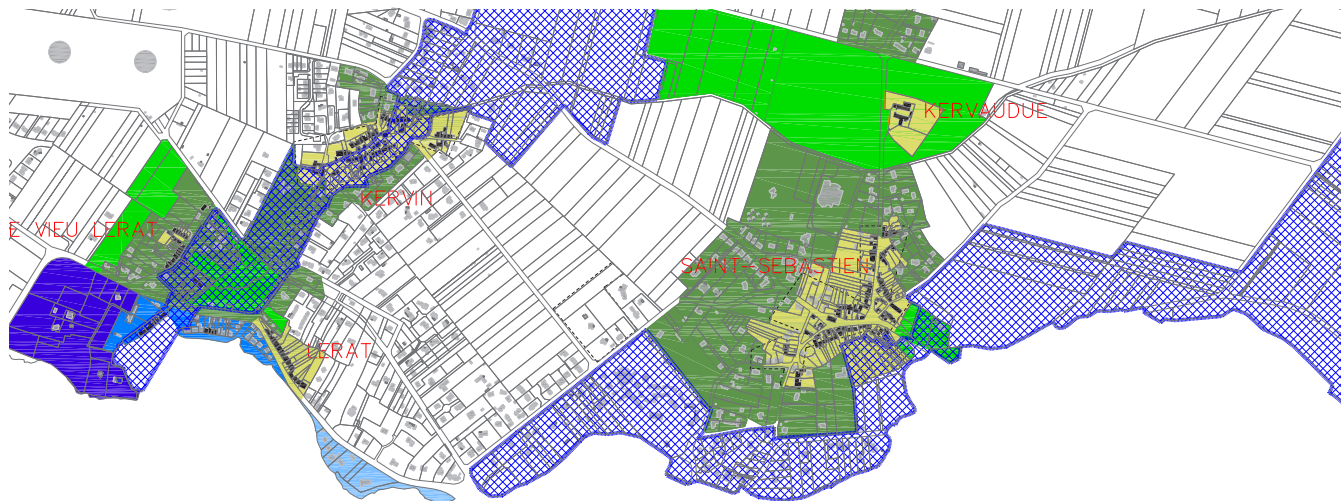


## 2.2.4. AP3- L'aire des vallons

L'objectif est de préserver et de valoriser ces vallons afin de les ouvrir vers de nouveaux potentiels de continuités douces et de corridors écologiques, ce que les 50 dernières années ont eu parfois tendance à oublier...



Le vallon de la Noe malade



Le vallon de l'étang de la prée, et de Kervin

Le vallon de Brandu

## 2.2.4. AP3- VALLONS

### L'aire des vallons

#### RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Entre la première moitié du XXe siècle et aujourd'hui, les vallons de la commune ont subi de nombreux bouleversements. Fil d'eau canalisé, perte de continuité du milieu naturel, constructions dans l'emprise des vallons, remblaiements...

Aujourd'hui, le vallon de la Noe Malade reste le mieux préservé et offre des potentiels de voies vertes reliant la terre à la mer.

Pour d'autres, comme le vallon de l'étang de la Prée ou le vallon de Kervin, la mise en œuvre de continuités s'avère plus difficile en raison de leur urbanisation récente.

#### OBJECTIFS :

- Développer et valoriser l'identité des vallons, préserver les espaces végétalisés existant dans ces vallons.
- Maintenir et renforcer le caractère naturel des vallons par la préservation d'une végétation endémique.
- Conforter et renforcer les continuités écologiques le long des vallons.
- Constituer des continuités piétonnes et vélo dans l'emprise des vallons permettant de constituer un maillage de promenades entre terre et mer. Développer des cheminements respectueux du site et permettant une découverte canalisant l'accessibilité (cf références).



## REFERENCES



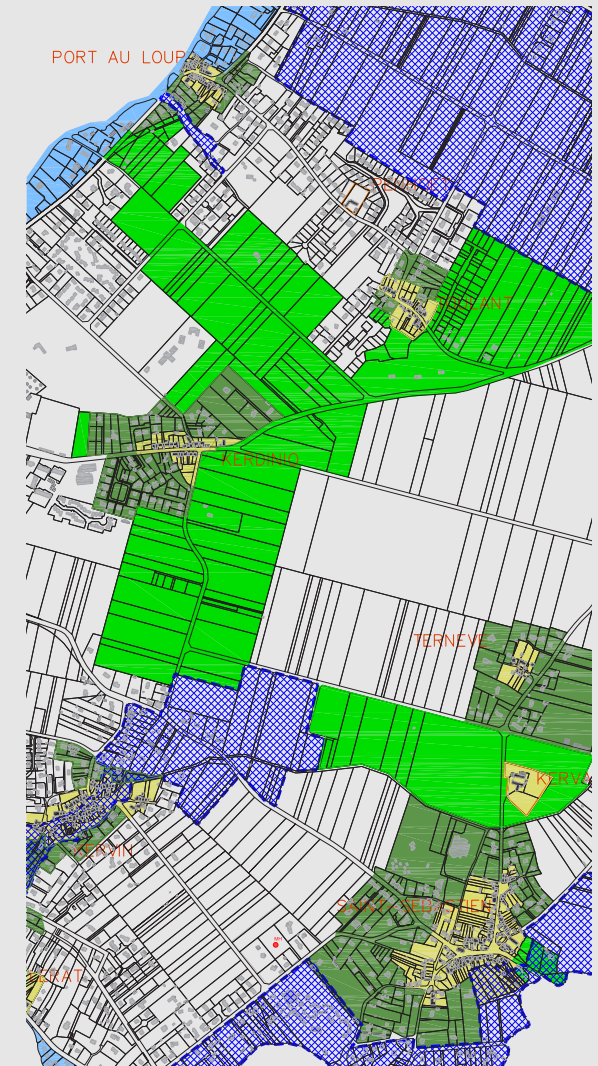
## 2.2.5. AP3- L'aire d'impact paysager

### L'AIRE D'IMPACT PAYSAGER : AIRE URBANISEE RECEMMENT AUTOUR DES NOYAUX BÂTIS ANCIENS

Cette aire concerne les abords immédiats des noyaux bâtis anciens, qui participent à leur identité ou qui sont inscrits dans les cônes de vue privilégiés depuis et vers les hameaux.

Il s'agit de secteurs de contact avec les noyaux qui ne présentent pas en eux-mêmes d'intérêt patrimonial, mais s'interposent dans les vues sur et à partir des ensembles protégés, en particulier entre les noyaux protégés et les espaces naturels qui les entourent.

Les prescriptions correspondantes viseront essentiellement à maîtriser l'impact visuel de ces ensembles dans le paysage général de la ville, en s'attachant notamment à la qualité et à la nature **des murs et des murets** qui structurent les paysages.



## Constructions à venir et création contemporaine dans l'aire d'impact paysager



Exemples de créations contemporaines dans l'esprit des longères

### 2.2.5. AP3- L'aire d'impact paysager

#### OBJECTIFS DANS L'AIRE D'IMPACT PAYSAGER :

##### - Continuité dans le traitement des clôtures :

- > mur en pierre apparente
- > haie bocagère

##### Continuité dans le traitement des gabarits :

- > des volumes simples
- > R+1+C au maximum

##### Continuité dans le traitement des épidermes :

- > maçonnerie blanche
- > traitement contemporain admis dans la mesure où il ne rompe pas avec l'harmonie générale (exemple du bardage bois qui grise en vieillissant...).

##### Continuité dans le traitement des couvertures :

- > ardoise naturelle
- > traitement contemporain admis dans la mesure où il ne rentre pas en rupture avec l'harmonie générale.

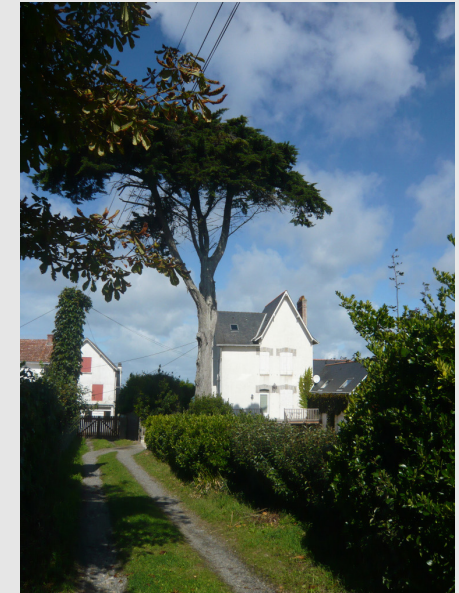
### L'AIRE DE PROTECTION DU LITTORAL

Il s'agit de toute la frange littorale, qui présente une très grande qualité paysagère, en particulier par la nature des vues qui se dégagent depuis la mer, dues à la nature de la végétation, de l'architecture balnéaire, des murs de clotures en pierre ....



## 2.2.6. AP4- LITTORAL

### L'aire du littoral



**OBJECTIF**  
Protection forte du littoral

**MOYENS**

- Protection des murs de cloture
- Protection des grands sujets
- Protection des vues
- Protection des sentes et des chemins
- Règles strictes sur le bâti

### L'AIRE DE PROTECTION DU «Grand Balnéaire»

Le littoral comprend des sous-secteurs «Grand balnéaire» qui correspondent aux grandes villas XIX ème et début du siècle, inscrites dans leur vaste domaine cerné de grands murs de pierre.



#### OBJECTIF

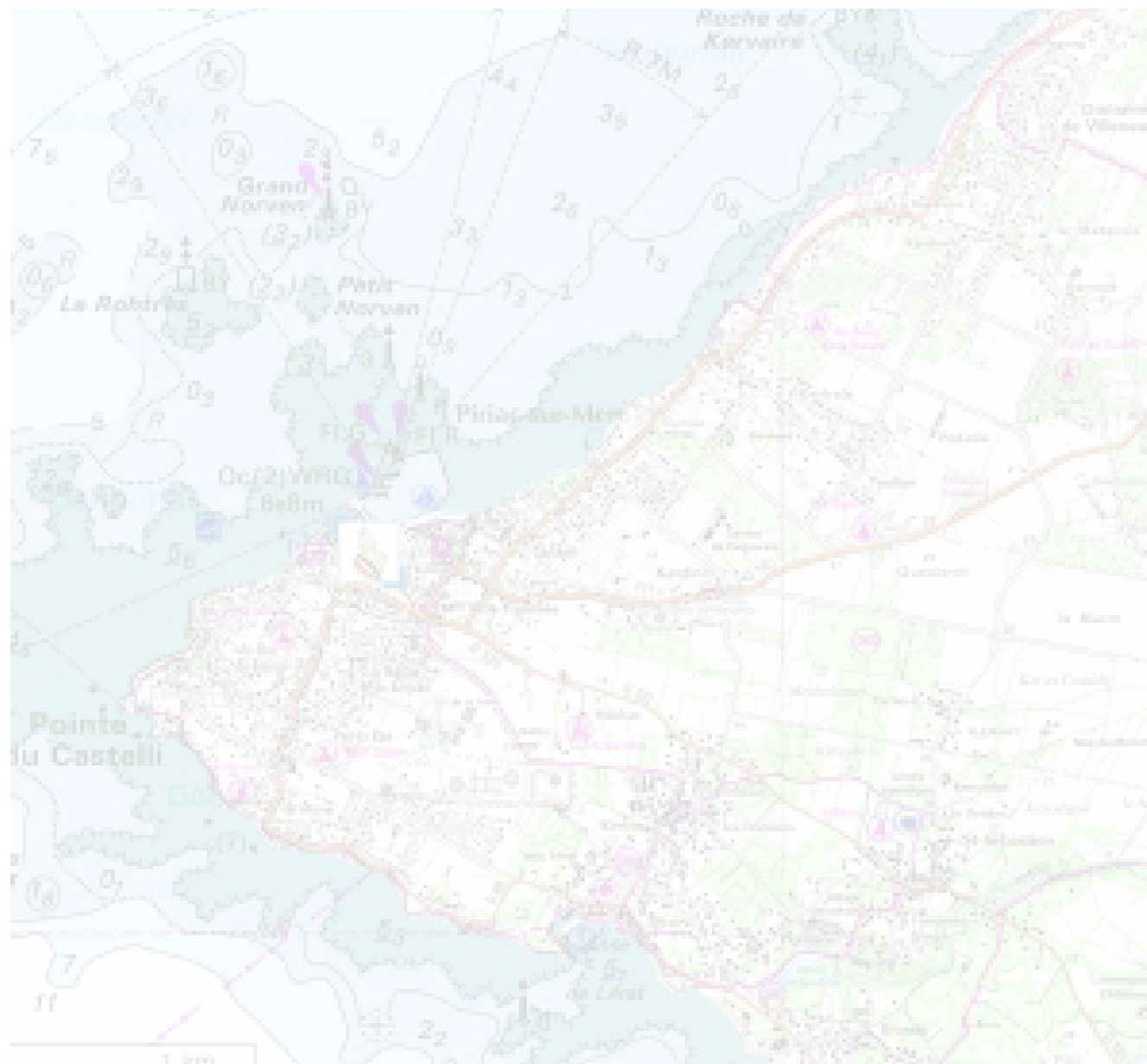
Protection forte du «Grand balnéaire»

#### MOYENS

- Unité foncière à conserver dans leur totalité
- Protection des murs de cloture
- Protection des grands sujets
- Protection des villas
- Protection des vues sur le littoral

## 2.2.7. AP4- SOUS-SECTEUR GRAND-BALNÉAIRE





## 2.3 – OBJECTIFS S’ATTACHANT AU PATRIMOINE BÂTI PAR TYPOLOGIE

# Règle urbaine et architecturale

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Une continuité urbaine affirmée :

- Les constructions sont implantées à l'alignement sur rue et occupent le plus souvent la totalité de la largeur de la parcelle, créant une cohérence bâtie traduite par la continuité des lignes de faîteage parallèles à la voie.
- Le gabarit des constructions est également relativement uniforme, de R+C à R+1+C. Il paraît nécessaire de respecter ces hauteurs de bâti et ces largeurs de constructions pour préserver l'héritage urbain historique de Piriac.
- L'architecture des bâtiments se caractérise par sa modestie, et l'existence de rythmes répétitifs marqués par la composition de façade, qui donnent sa grande cohérence urbaine au bourg.
- Lorsque les constructions sont en retrait d'alignement par rapport à la rue les murs de pierre affirment la continuité urbaine.

## MISE EN OEUVRE :

- Maintien des implantations continues et préservation des espaces libres (parcs, jardins, jardinets)
- Maintien des gabarits traditionnels - les surélévations dans le sens où elles remettraient en question la cohérence urbaine du bourg sont admises exclusivement pour surélever des bâtiments bas ou restituer un état d'origine.
- Affirmation des rythmes bâtis verticaux (parcellaire, nombre de travées de baies) et des rythmes horizontaux des constructions, y compris dans le cadre d'une écriture architecturale contemporaine
- Respect des épidermes
- Respect des couvertures en ardoise naturelle
- Respect du second-œuvre

### Constructions existantes

#### Définition typologie par typologie :



La maison de bourg ancienne- habitat modeste - généralement ancienne maison de pêcheurs - est extrêmement dépouillée - elle compose le tissu historique de Piriac jusqu'au XVIII ème. On la retrouve principalement dans le quartier de Grain ou de Saint-Michel.

#### QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE :

Mitoyennes - à l'alignement sur la rue

#### COMPOSITION :

Rez de chaussée sur rue ou rez de chaussée + un étage sous comble - Lucarne passante en bâtière - toiture en bâtière - façade composée de 2 ou 3 travées asymétriques.

#### EPIDERME ET MATERIAUX :

Moellons de granit soit destinés à rester apparents - soit enduits traditionnellement à la chaux grasse - finition grattée ou lissée - badigeonné de lait de chaux - couverture en ardoise

#### MODENATURE :

Encadrements des baies et de la porte d'entrée en granit - harpé ou droit, contrevents en bois. Fenêtre à 3 carreaux. Enduit affleurant les encadrements de baies.

PATRIMOINE URBAIN	
FAMILLE :	MAISON DE BOURG ANCIENNE
TYPOLOGIE :	XVI - XVII - XVIII



La maison de bourg récente est apparue au début du XIX ème - habitat modeste et populaire - elle correspond au remodelage du tissu de Piriac.

#### QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE :

Mitoyennes - à l'alignement sur la rue

#### COMPOSITION :

Rez de chaussée + un étage + combles - Lucarne passante en bâtière - toiture en bâtière - composition symétrique et rationnelle - de 3 travées - sous-ches de cheminées sur les pignons

#### EPIDERME ET MATERIAUX :

Moellons de granit enduits traditionnellement à la chaux grasse - finition grattée ou lissée - badigeonné de lait de chaux - couverture en ardoise

#### MODENATURE :

Encadrements des baies et de la porte d'entrée en granit - harpé ou droit, contrevents en bois. Fenêtre à 3 carreaux. Enduit affleurant les encadrements de baies.

PATRIMOINE URBAIN	
FAMILLE :	MAISON DE BOURG RÉCENTE
TYPOLOGIE :	XIX ème



## Règle urbaine et architecturale

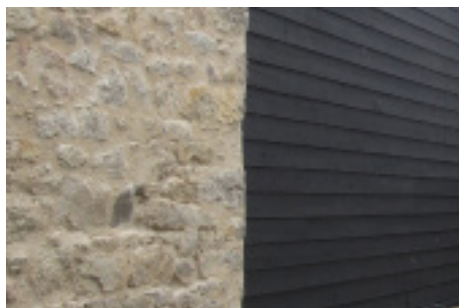
Construction neuve en continuité de gabarit -  
de composition architecturale - de matériaux



Dans les cas très rares où les surélévations soient autorisées - l'ardoise ou le bois peint en noir sont des solutions qui n'entrent pas en rupture avec l'harmonie générale du bourg



Construction neuve dans un autre esprit



### 2.3.1 - La maison de bourg

#### MISE EN OEUVRE EN CENTRE BOURG :

##### - Continuité dans le traitement architectural :

- > même nature d'épiderme
- > maçonnerie enduite blanche
- > bardage bois noir ou gris

> traitement contemporain admis dans la mesure où il ne rompt pas avec l'harmonie générale (exemple du bardage bois qui grise en vieillissant...).

##### - Continuité de composition architecturale :

- > même rythme

##### Continuité dans le traitement des couvertures :

- > ardoise naturelle
- > traitement contemporain admis dans la mesure où il ne rentre pas en rupture avec l'harmonie générale (exemple de couverture en bardeaux de bois gris).

##### Continuité dans le traitement du gabarit :

- > gabarit identique

# Règle urbaine et architecturale

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Les grands hôtels se caractérisent par leur volumétrie, leur architecture plus riche (lucarne ouvragée, escalier...), et leur implantation entre cour et jardin.

Ils se situent généralement autour de l'église Saint-Pierre-ès-liens. Ils sont composés d'un grand corps de façade sur rue, et d'une aile en retour donnant sur une vaste cour d'honneur. Ils réservent de vastes parcs ou jardins ceints de hauts murs (2m) de pierre apparente à l'alignement sur rue. Tour, tourelles, escaliers d'honneur, lucarnes ouvragées, portails affichent le statut de leur propriétaire.

## MISE EN OEUVRE :

Les hôtels particuliers sont en quelques sortes «sanctuarisés» - ils sont peu nombreux, et restent les témoins privilégiés de l'histoire du bourg et de sa période de prospérité.

- Respect des règles de savoir-faire traditionnelles :
  - > enduits de sable et chaux grasse pour les façades enduites
  - > joints à la chaux grasse pour les façades en pierres apparentes
  - > menuiseries bois
  - > couverture ardoise naturelle pose traditionnelle
- Aucune modification ne sera admise - à l'exception de la pose de châssis modestes en couverture pour autoriser une occupation des volumes sous combles.

## 2.3.2 - L'hôtel particulier

### Constructions existantes

#### Définition typologie par typologie :



#### PATRIMOINE URBAIN

FAMILLE : HÔTEL PARTICULIER  
 TYPOLOGIE :

L'hôtel urbain était occupé par les négociants ou les riches armateurs. Deux typologies sont particulièrement prononcées : l'hôtel particulier avec sa cour d'honneur et l'hôtel urbain à l'alignement sur rue.

**PRINCIPALES PARTICULARITES :**  
**USAGE DE LA CONSTRUCTION :**  
 Logement de négociants - aristocrates...  
**QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE :**  
 Enclos ceint de mur à l'alignement sur rue  
**COMPOSITION :**  
 Corps de façade en retrait par rapport à la voie, donnant sur une cour d'honneur - portail - escalier / lucarne / tourelle  
**EPIDERME ET MATERIAUX :**  
 Maçonnerie de moellons de pierre apparents - couverture en ardoise.





# Règle urbaine et architecturale

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Ces villas ou maisons années 30 se situent aussi bien aux alentours immédiats du bourg de Piriac qu'en bordure de mer - mais on en trouve principalement à Grain, ou dans le secteur du Castelli. Elles sont généralement à rez de chaussée surélevé, surmonté quelquefois d'un étage sous comble. Les volumes sont simplifiés par rapport aux villas balnéaires de la première génération, elles conservent cependant un vocabulaire régionaliste tels que pans de bois, bow window, balcons en menuiseries, auvents, croupes.... On retrouve également un usage de la pierre, réservé aux chaînages d'angles, soubassement, encadrement des baies en pierre...

## MISE EN OEUVRE :

- Maintien des implantations et préservation des espaces libres (parcs, jardins, cours pavées, allées)
- Maintien des passages
- Maintien des perrets en pierre
- Maintien des grands sujets
- Maintien des épidermes d'origine
- Maintien des menuiseries d'origine
- Maintien des modénatures d'origine
- Maintien des compositions de façades d'origine
- Maintien des toitures et des couvertures d'origine

- > Extension possible d'une travée de façade sur un niveau au maximum - dans le respect du caractère architectural de la villa
- > Les surélévations sont admises sur les volumes simples qui ne présentent pas d'ouvrage de couverture complexe, à hauteur de R+1 maximum



## 2.3.3 - Le balnéaire

### Constructions existantes

#### Définition typologie par typologie :



PATRIMOINE BALNÉAIRE	
FAMILLE :	VILLA
TYPOLOGIE :	Années 30

Ces villas ou maisons années 30 se situent aussi bien aux alentours immédiats du bourg de Piriac qu'en bordure de mer. Elles sont généralement à rez de chaussée surélevé, surmonté quelquefois d'un étage sous comble. Les volumes sont simplifiés par rapport aux villas balnéaires de la première génération, elles conservent cependant un vocabulaire régionaliste tels que pans de bois, bow window, balcons en menuiseries, auvents, croupes....

**USAGE DE LA CONSTRUCTION :**  
Résidences secondaires ou principales  
**QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE :**  
Avec jardin ou en situation urbaine à l'alignement sur rue  
**EPIDERME ET MATERIAUX :**  
Façade enduite et usage de la pierre, réservé aux chaînages d'angles, soubassement, encadrement des baies en pierre... Faux pans de bois - serrurerie.



# Règle urbaine et architecturale

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Ces villas correspondent à des constructions plus urbaines. On retrouve les villas de la rue de la Butte, qui constituent la limite sud du bourg, ou bien certaines villas dispersées dans le tissu de Piriac, dans les abords immédiats du bourg. Elles ne sont contrairement aux autres pas isolées dans leur parc mais mises en situation urbaine, avec un mur de cloture qui accompagne leur architecture et constitue leur limite par rapport à la voirie. Elles sont généralement à rez de chaussée surmonté d'un étage. Les volumes sont simplifiés par rapport aux grandes villas, elles conservent cependant quelques éléments de modénature, types encadrement des baies en briquettes sur chant, lucarnes en bâtière, plaques en céramique avec le nom de la maison...

## MISE EN OEUVRE :

- Maintien des implantations en retrait et préservation des espaces libres (parcs, jardins, jardinets)
- Maintien des continuités garanties par le maintien des clotûres en barroyage bois (peint dans la même teinte que les menuiseries de la villa) sur mur bahut en maçonnerie de pierres - enduites ou apparentes
- Respect des rythmes verticaux des constructions, y compris dans le cadre d'une écriture architecturale contemporaine
- Maintien des écritures architecturales (briquettes etc...)
- Maintien des gabarits - les extensions et surélévations ne sont pas admises en centre bourg.



Maintien des clotûres



## 2.3.3 - Le balnéaire

### Constructions existantes

Définition typologie par typologie :



### PATRIMOINE BALNÉAIRE

FAMILLE : VILLA  
 TYPOLOGIE : Balnéaire

Elles sont contrairement au grand balnéaire mises en situation urbaine, avec un mur de cloture qui accompagne leur architecture et constitue leur limite par rapport à la voirie.

Elles sont généralement à rez de chaussée surélévée, surmonté quelquefois d'un étage sous comble.

USAGE DE LA CONSTRUCTION :

Villégiature

QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE :

En retrait / rue avec jardinets - mur bahut surmonté d'une cloture à barreaux bois

COMPOSITION :

Rez de chaussée sur rue ou rez de chaussée + un étage - toiture en bâtière avec lucarnes en bâtière

EPIDERME ET MATERIAUX :

Maçonnerie enduite - couverture en ardoise

MODENATURE : Encadrement des baies en briquettes sur chant, plaques en céramique avec le nom de la maison...



# Règle urbaine et architecturale

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

LE GRAND BALNEAIRE : VILLAS DE FORT CARACTERE MONUMENTAL ET ARCHITECTURAL DOMINANT LE PAYSAGE

Ces villas sont les plus repérables sur la côte, souvent les plus anciennes, et font donc l'image de la première station de bains à Piriac-sur-Mer, allant des années 1870 aux années 1910. Il s'agit de grandes villas implantées face à la mer, isolées dans leur grand parc cernés de hauts murs en pierre. Il ne s'agit pas là de l'architecture côtière fantaisiste de la « Belle Epoque », mais d'une architecture monumentale, utilisant la pierre de manière classique (chaines d'angles, encadrement des baies...), la couleur de l'enduit, ainsi que la brique et la céramique, à des fins de décorations.

## MISE EN OEUVRE :

- Maintien de la lecture de la villa dans son écrin paysager
- Maintien de la lecture de la villa dans son parc d'origine
- Maintien des implantations et préservation des espaces libres (parcs, jardins, cours pavées, allées)
- Maintien des murs de cloture en pierres
- Maintien des passages
- Maintien des perrets en pierre
- Maintien des grands sujets
- Maintien des épidermes d'origine
- Maintien des menuiseries d'origine
- Maintien des modénatures d'origine
- Maintien des compositions de façades d'origine
- Maintien des toitures et des couvertures d'origine

- > Extension possible d'une travée de façade sur un niveau au maximum - dans le respect du caractère architectural de la villa
- > Les surélévations ne sont pas admises

## 2.3.4 - Le grand balnéaire

### Constructions existantes

#### Définition typologie par typologie :



#### PATRIMOINE BALNÉAIRE

FAMILLE : VILLA  
 TYPOLOGIE : Grand balnéaire

Ces villas sont les plus repérables sur la côte, souvent les plus anciennes, et font donc l'image de la première station de bains à Piriac-sur-Mer, allant des années 1870 aux années 1910. Il s'agit de grandes villas implantées face à la mer, isolées dans leur grand parc cernés de hauts murs en pierre. On les retrouve sur le secteur du Castelli, des Moutonniers, de Grain.

USAGE DE LA CONSTRUCTION : Villégiature de la grande bourgeoisie

QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE : Isolées dans leur parc - mur de cloture en pierre

COMPOSITION : Généralement un volume avec une façade pignon et un corps de façade en bâtière

EPIDERME ET MATERIAUX : architecture monumentale, utilisant la pierre de manière classique (chaines d'angles, encadrement des baies...), la couleur de l'enduit, ainsi que la brique et la céramique, à des fins de décorations.



## 2.4 – OBJECTIFS S'ATTACHANT AUX ESPACES PUBLICS

# Les espaces publics en centre bourg

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Les espaces publics en centre bourg sont caractérisés par un maillage riche de rues, ruelles, passages, cours et venelles. Le centre bourg est cadré par deux axes Est/Ouest principaux que sont la rue du Calvaire et la rue de Grain, axes historiques de liaison avec Guérande et Quimiac. Au Sud la rue Alphonse Daudet conduisait vers la Turballe et sa côte.

L'ensemble du bourg est constitué de petites rues et ruelles étroites au caractère pittoresque remarquable. Trois places constituent des lieux de vie singuliers et offrent une respiration dans ce tissu bâti. La place de Lehn, ouverte sur la mer, mais qui est aujourd'hui largement occupée par un parking, la place de l'église proche du port mais protégée par l'église, la place du marché au coeur du bâti.

Les sentes et ruelles du centre bourg sont remarquables par les plantations qui les bordent ou les vieux murs en pierre qui accueillent une végétation de plantes lapidaires.

Cet ensemble de rues et ruelles offrent aujourd'hui une large variété de matériaux (enrobé, béton désactivé, pavés). Une caractéristique particulière au centre ancien est le maintien d'un caniveau central (absence de bordures et trottoirs) qui renforce le caractère piéton des espaces publics.

## MISE EN OEUVRE :

- Renforcer le caractère végétalisé des rues et ruelles par la création de bandes plantées le long des façades.
- Préserver les murs et murets en pierre et la végétation lapidaire de ces derniers.
- Homogénéiser le traitement du sol des espaces publics par des matériaux renforçant le caractère piéton du lieu (absence de bordures, caniveau central...).
- Eviter les mobiliers urbains en décalage avec le contexte (Jardinières en béton gravillonnés...).
- Préserver et renforcer l'identité des cours et places par un traitement qualitatif.

## 2.4.1 - Le bourg



# Le port

## 2.4.2 - Le port

### RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

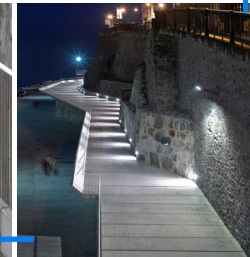
Le quai du port permet de travailler la relation entre le bourg et son bord de mer ; ce vis à vis Nord/Sud est essentiel et identitaire. Se déroulant sur 380 m dans un axe Est/Ouest, il offre un potentiel remarquable de promenade entre terre et mer, mais qui aujourd'hui apparaît dévalorisé : les sols présentent aujourd'hui un caractère routier (par exemple l'apparition de bordures peintes sur le quai de Verdun, ou encore une présence forte de surfaces enrobé...), les mobiliers urbains sont disparates et ne présentent pas de caractère marquant l'identité d'une promenade en bord de mer. Autour de l'église, un espace de détente s'articule et fonctionne plutôt bien à l'intérieur du bourg, mais manque de rapport avec le port. De jolis petits murets en pierre marquent le quai et cadrent les limites de cet espace.

### MISE EN OEUVRE :

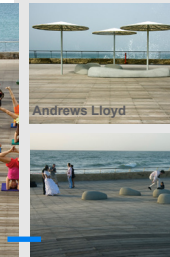
- Mettre en place une réflexion globale d'aménagement.
- Réduire fortement l'impact de la voiture par un aménagement qualitatif favorisant les modalités douces de la façade jusqu'au quai (traitement de sol à caractère piétonnier).
- Englober la place de l'église par un traitement de sol unitaire de la rue Saint-Michel au quai,
- Renforcer les continuités vers la plage du port.
- Mettre en place un mobilier urbain homogène et identitaire.



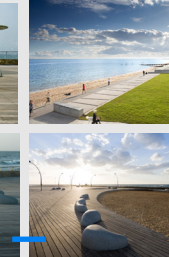
Creuse Carrasco, port Malpica



Creuse Carrasco, port Malpica



Kassif Architecte Tel Aviv



Caballero Perez, port de la Nieves



Edge Park

## REFERENCES

#### La fin du port :

Un espace de fin du port - pas mis en valeur. Le sol, le mobilier urbain etc ne sont pas travaillés.

#### Un espace surinvesti :

Un espace de loisirs surinvesti en été - bien réglé en hiver. Une réflexion devra être menée à propos de l'adossement des équipements le long de la façade sud de l'église.

#### Un espace rotule délaissé :

Un lieu qui pourrait être un espace rotule entre les espaces de services du port et les espaces de détente - qui s'est fait au gré des opportunités sans réflexion d'ensemble préalable.

#### Une perspective sur le quartier de Grain «parasitée» :

Par le mobilier urbain, panneaux, conteneurs à poubelles etc... La perspective est loin d'être mise en valeur.

#### Un espace bien réglé :

Un espace de stationnement / et une aire réservée à l'hivernage des bateaux - des espaces publics toutefois pris en charge - mobilier urbain végétalisé etc ...



FIN DU PORT

ESPACE DE LOISIR

ESPACE ROTULE

ESPACE DE TRAVAIL

## EXISTANT

# La végétation

## 2.4.3 - La végétation

### RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

La végétation du centre bourg est constituée par une multitude d'interstices et espaces divers plantés ; elle habille les façades, apporte une palette riche de textures et couleurs au coeur historique. Façade en retrait, parcelle végétalisée, petites poches plantées au pied d'une façade, parcelle végétalisée à un angle de rue, apportent une atmosphère verte qui contribue à la qualité du paysage urbain de Piriac.

Les rues du centre historique sont remarquables par les plantations qui les longent, qu'il s'agisse de grimpantes sur façades, d'arbustes soignés ou d'espèces plus sauvages comme la Linnaire cymbalaire, les fougères ou les Eupatoires qui poussent sur les murs en pierre.

De grands jardins cadrés de murs en pierre sèche ponctuent l'aire du centre bourg et apportent une respiration végétale remarquable.

### MISE EN OEUVRE :

- Maintenir, favoriser et valoriser les interstices plantés en pied de façades.
- Planter une palette végétale adaptée à son contexte (hortensia à l'ombre par exemple) et à l'échelle du site.
- Maintenir ces façades en retrait, car elle permettent ces végétalisations.
- Maintenir les jardins d'angles existants.
- Préserver et valoriser les murs en pierre sèche existants. Opter pour des système constructifs qui favorisent le développement de plantes lapidaires (murs en pierre sèche, joints à la chaux...).
- Préserver les parcelles végétalisées des grandes propriétés (comme l'exemple de la rue Alphonse Daudet).



Retrait sur façade, grands jardins clos de murs et jardin d'angle



Poches végétalisées, grimpantes et murets en pierre.



# Devantures et enseignes

## 2.4.3 - Devantures, enseignes

La règle sur les enseignes et les devantures écrite dans le règlement de la ZPPAUP stipule :

- pour les enseignes : celles-ci doivent être soit en lettres ou motifs découpés - soit sur une plaque transparente. La règle est respectée dans l'ensemble du bourg.
- pour les devantures : celles-ci doivent être soit en applique en bois - soit dans le tableau des baies d'origine. A l'exception de deux ou trois devantures - en particulier sur le port - la règle est respectée dans le bourg.





### III – OBJECTIFS VISANT À L'EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOU- VELABLES OU AUX ECONOMIES D'ÉNER- GIE ET À LA PRISE EN COMPTE D'OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

**1 – L'énergie solaire :**

Le captage de cette énergie réclame des conditions d'exposition spécifiques : orientation préférentielle au Sud, inclinaison optimale allant de 30° à 60°.

> En raison de son fort impact visuel, elle est difficilement conciliable avec le bâti ancien. En règle générale elle ne sera autorisée que dans la mesure où elle n'est visible ni depuis le domaine public ni depuis le littoral.

- **Le solaire thermique :** Le solaire thermique a un bon rendement ; 10 m2 permettent de chauffer 5 m2. Ces capteurs ont un impact visuel assez fort.  
> Une bonne solution est d'en réaliser la couverture des bâtiments agricoles.

- **Le solaire photovoltaïque :** Il y a la possibilité d'en faire des éléments de couverture et non des structures rapportées. Cependant ces nouvelles possibilités d'utilisation comme matériau de construction ne peuvent être considérées que de façon très marginale dans le bâti ancien. En revanche ce sont des solutions très intéressantes dans le bâti contemporain.

**2 - La géothermie :**

Deux configurations existent :

- les capteurs horizontaux : La surface nécessaire, de 1,5 à 2 fois la surface à chauffer, est trop importante et donc inconciliable avec les parcelles en cœur historique.

- les capteurs verticaux : C'est une excellente solution, gain d'espace, mais ils sont délicats à poser.

**3 - Le bois :**

Le bois est une source d'énergie non seulement renouvelable mais neutre par rapport à l'effet de serre. C'est une source d'énergie autorisée et recommandée.

**4 - L'énergie éolienne :**

Le matériel actuel est une solution intéressante en environnement rural. Les nuisances sonores et visuelles peuvent cependant gêner le voisinage. Pour cette raison elles ne seront autorisées qu'en aire d'impact si elles sont dissimulées sur les arrières des propriétés.

**5 - Actions complémentaires :****> Agir sur l'environnement :**

- en choisissant judicieusement l'implantation d'une extension, d'un espace tampon...

- en veillant à la répartition judicieuse des nouvelles plantations : haies contre le vent, treilles, arbres de haute tige aux abords des habitations assurant un meilleur confort d'été par leur ombrage...

- en maintenant le couvert végétal afin de préserver les corridors biologiques et maintenir les habitats.

- en limitant la minéralisation des surfaces ce qui permet une gestion équilibrée des eaux pluviales qui peuvent s'infiltrer à la parcelle.

**> Adopter un comportement responsable et économe :**

- en prévoyant la récupération des eaux de pluie en envisageant un double réseau d'alimentation en eau potable, eau de pluie,

- en gérant les déchets par le tri et le stockage, en utilisant des matériaux recyclables ou recyclés....

## 3.1 – L'EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### 3.1.1 - Le solaire

### 3.1.2. La géothermie

### 3.1.3. Le bois

### 3.1.4. L'éolien

### 3.1.5. Actions complémentaires

### 3.2.1 - Doublage extérieur des façades et toitures :

#### Les parois :

- Doubler un mur, isoler une toiture, installer des doubles vitrages ... impliquent des transformations en chaîne qui peuvent conduire à une dénaturation profonde de ce qui fait le caractère des espaces, des mises en œuvre et des matériaux traditionnels.

- L'isolation thermique par l'extérieur est fortement déconseillée : l'isolation thermique par l'extérieur est de façon générale une bonne solution mais elle ne peut être envisagée qu'exceptionnellement sur le bâti ancien pour des raisons historiques et architecturales.

- L'isolation par l'extérieur s'applique très bien aux constructions récentes, dès lors qu'elle est conçue en amont du projet et entre dans une réflexion globale du projet.

- Privilégier la chaleur des parois à celle de l'air en renforçant le revêtement interne des parois, par exemple avec un enduit de chanvre et de chaux, de la fibre de bois, du torchis allégé...

#### La toiture :

- L'amélioration la plus importante des performances thermiques d'un bâti ancien s'obtient par le **renforcement de l'isolation de la toiture**.

- Les toitures végétalisées sont autorisées en toitures terrasses.

#### Les menuiseries :

- Il est possible de réaliser des volets intérieurs, performants en termes d'isolation thermique.

- Lorsque la menuiserie ancienne est en bon état ou peut être restaurée les vitrages d'origine peuvent être remplacés par des doubles vitrages minces qui conservent les petits bois de la fenêtre.

- Le renouvellement des menuiseries doit se faire sur l'ensemble de la façade dont l'aspect présente une cohérence architecturale.

## 3.2 – TRAVAUX VISANT LES ECONOMIES D'ÉNERGIE ET LA PRISE EN COMPTE D'OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

### 3.2.1. Doublage extérieur des façades et toitures

### 3.2.2 - Architecture bio-climatique

Le bâti rural ancien est bio-climatique : il est issu de son environnement immédiat. Il vit avec et par son environnement. Il se caractérise par son implantation en fonction du site, de son relief, de sa géologie, son orientation par rapport au soleil, aux vents, à la pluie.

Ce bâti ancien est, par nécessité, basé sur l'économie des moyens ; il est fruit de la solidarité sociale, d'un développement local autosuffisant.

Il est construit avec les matériaux disponibles à proximité et peu transformés qui sont issus du sous-sol ou des végétaux. Il est également basé sur une économie de gestion de l'espace qui se manifeste par le mode de groupement d'habitat qui joue un rôle important dans le confort thermique (mitoyenneté, écran solaire, protection au vent ...).

- Des murs épais et des sols lourds procurent une bonne inertie thermique : l'ensemble des parois verticales et horizontales jouent un rôle de stockage et de régulation thermique en saison froide, mais offrent aussi un excellent confort d'été. En effet une inertie très forte permet de restituer pendant la journée la fraîcheur nocturne à l'intérieur de la maison.

- Les fenêtres, plus hautes que larges, permettent à la lumière de pénétrer profondément. Les volets et contrevents contribuent fortement au dosage du confort thermique d'hiver et d'été.

- Les espaces tampons (combles, mitoyens, caves) protègent les lieux de vie du contact direct avec l'extérieur, en atténuant considérablement les variations de température et d'humidité.

Les constructions neuves devront mettre en œuvre les principes de l'architecture bio-climatique afin de favoriser les économies d'énergie et le confort des habitations:

#### > Implantation des constructions

Dans cet esprit, on privilégiera une orientation des constructions favorisant des ouvertures au Sud pour les pièces de vie.

Les logements traversants (2 orientations principales) favorisent la circulation de l'air.

#### > Ouvertures

La présence d'ouvertures en hauteur (fenêtre à l'étage ou cheminée...) permet d'améliorer la ventilation naturelle des pièces de l'habitation.

#### > Autres éléments architecturaux

Les débords de toiture, balcons..., source d'ombre, permettent de diminuer la température sur les façades de la construction.

### 3.2.3 - Préservation de la faune et de la flore

Le maintien du couvert végétal est un facteur de préservation de la flore et de la faune (préservation des habitats et maintien des corridors écologiques).

La préservation de la faune est également liée à la préservation de dispositions architecturales traditionnelles comme les débords de toit, supports de la nidification d'oiseaux.

## 3.2 – TRAVAUX VISANT LES ECONOMIES D'ÉNERGIE ET LA PRISE EN COMPTE D'OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

### 3.2.2. Architecture bio-climatique

### 3.2.3. Préservation de la faune et de la flore

## IV – ANNEXES RECOMMANDATIONS

## Les enduits et les joints traditionnels sable et chaux sont une base de la conservation du bâti ancien

Les enduits ciments, étanches, emprisonnent l'eau dans les maçonneries



Les enduits traditionnels chaux et sables permettent aux maçonneries de respirer



Les joints ciments, étanches, emprisonnent l'eau dans les maçonneries

A FAIRE

A NE PAS FAIRE

### 4.1.1 - Enduits

Les enduits doivent affleurer les encadrements des baies et non les dépasser



# L'érosion patrimoniale correspond à une addition de détails urbains et architecturaux qui entrent en rupture avec le bâti traditionnel

## 4.1.2 - Percements

Attention à la proportion des lucarnes et chien assis qui doivent respecter les gabarits traditionnels

Attention aux fenêtres de toiture - proportions - teinte et aspect

Les menuiseries doivent être en bois - chaque vantail comportant 3 carreaux



Les menuiseries doivent être peintes dans des teintes vives qui réveillent la pierre

Les menuiseries PVC ne sont pas admises



Attention aux fenêtres de toiture - proportions - teinte et aspect



Aspect des toitures quand elles ne sont pas percées de fenêtres de toiture

A NE PAS FAIRE

A FAIRE

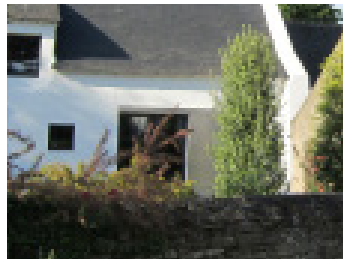
## L'érosion patrimoniale correspond à une addition de détails urbains et architecturaux qui entrent en rupture avec le bâti traditionnel

### 4.1.3 - Divers

Attention à la proportion des lucarnes et chien assis qui doivent respecter les gabarits traditionnels

Une recherche de matériau contemporain peut vite altérer l'image des hameaux

Une extension en bois dans le même gabarit que le corps principal de la façade



Une rupture d'alignement et le front bâti continu perd de sa qualité et de sa cohérence



Rupture de matériau de couverture  
**A NE PAS FAIRE**



Cohérence urbaine et architecturale : l'épiderme du bâti est en continuité avec la clôture

Les menuiseries doivent être peintes dans des teintes vives qui réveillent la pierre

**A FAIRE**



# Les clôtures sont la première façade du bâti lisible depuis l'espace public : elles assurent la continuité et la cohérence urbaine

Des clôtures en rupture



Proscrire les haies constituées d'essence monospécifique



Maintien des perrets le long de la côte, des murs et des murets en pierre apparente dans les villages et les hameaux



Maintien des haies vives et des ambiances végétales



Le PVC n'est pas admis



Maintien des ambiances minérales et végétales

Maintien des portails à barroyage en bois - peint dans la même teinte que les menuiseries de la façade



A NE PAS FAIRE

A FAIRE

## 4.1.4 - Clôtures

### MISE EN OEUVRE DANS L'AIRES DES NOYAUX BÂTIS ANCIENS :

- Continuité dans le traitement des clôtures :
  - > mur bahut en pierre apparente surmonté d'une clôture à barroyage bois
  - > mur en pierre apparente

### MISE EN OEUVRE DANS L'AIRES D'IMPACT PAYSAGER :

- Continuité dans le traitement des clôtures :
  - > mur bahut en pierre apparente surmonté d'une clôture à barroyage bois
  - > mur en pierre apparente
  - > haie bocagère
  - > haie vive



Les atmosphères des villages et des hameaux : le mariage entre la pierre et le végétal

## Le traitement végétal des cours est un des facteurs du développement durable

### 4.1.5 - Cours et espaces libres

Eviter un revêtement essentiellement minéral



A NE PAS FAIRE

Privilégier les atmosphères végétales



A FAIRE

#### MISE EN OEUVRE DANS L'AIRES DES NOYAUX BÂTIS ANCIENS :

- > privilégier le végétal au minéral
- > dans le cas de revêtement minéral privilégier des revêtements perméables (castines, graviers, pavés à joints perméables...)

#### MISE EN OEUVRE DANS L'AIRES D'IMPACT PAYSAGER :

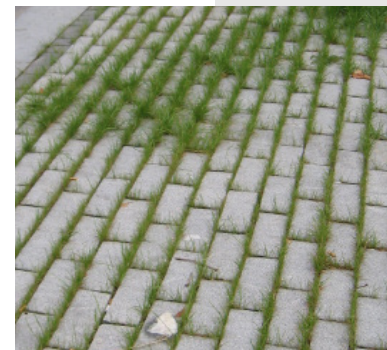
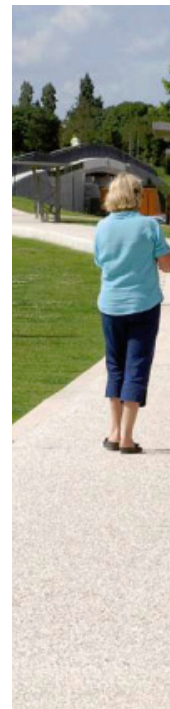
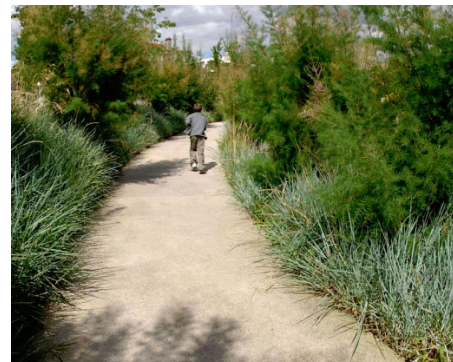
- > privilégier le végétal au minéral
- > dans le cas de revêtement minéral privilégier des revêtements perméables (castines, graviers, pavés à joints perméables...)

## Les revêtements perméabilisés

Afin de privilégier des revêtements préservant le caractère pittoresque et naturel des sentiers et venelles, voici quelques exemples de matériaux.

- Le stabilisé
- Le stabilisé renforcé
- Les bétons désactivés avec agrégats locaux
- Bicouche gravillonné
- Pavés en pierre naturelle, enherbés ou non
- Pavés béton avec joints enherbés.
- Grave compactée
- ...

## 4.1.6 - Sols



## Les espaces publics perméabilisés en centre bourg

### RAPPEL DES CARACTERISTIQUES :

Qu'il soient dans le centre Bourg ou en dehors, les sentiers ont ceci d'intéressant qu'ils fonctionnent suivant un schéma similaire : des matériaux de sol homogènes dont les marquages flous permettent l'installation de plantations. Entourés de haies ou de murs en pierre habillés de plantes lapidaires, ils donnent un caractère pittoresque et offrent d'intéressantes continuités végétales.

### MISE EN OEUVRE :

- Préserver et valoriser les sentiers et chemins existants.
- Maintenir le caractère végétalisé des franges des sentiers avec l'utilisation d'une palette végétale adaptée (Rose trémière, Erigeron, Eupatoire, Mélisse, géranium vivace...).
- Bannir l'utilisation de bordures ayant un caractère de voirie.
- S'agissant du traitement des sols, les matériaux présentant un caractère « naturel » et perméable, et tout particulièrement les matériaux locaux, seront privilégiés : pavés enherbés, stabilisés, graviers, dalles gazon...

## 4.1.6 - Sols



## Haies bocagères, grands sujets etc....

Les arbres d'alignements et arbres isolés existants :

Pin et Cupressus constituent une identité essentielle au paysage de la Commune.

Parfois anciennes haies brise vents oubliées, ou arbre planté dans un jardin privé, ils se présentent aujourd'hui tels des arbres remarquables qu'il est essentiel de respecter, de préserver et de valoriser.

Pins et Cupressus étant des essences à croissance lente et dotés d'une grande longévité, il est essentiel, pour maintenir l'identité de ce paysage de conforter les replantations de ces essences.

Les alignements existants et sujets remarquables sont à préserver sur l'ensemble de la commune

Les haies bocagères :

Le maillage de haies bocagères au cœur des espaces naturels est à préserver et à conforter afin de constituer un maillage de continuités écologiques sur l'ensemble de la commune

Les haies des jardins privatifs



## 4.1.7 - Végétation

**ESSENCES PRÉCONISÉES EN BORD DE MER :**

Ci-dessous, une liste non exhaustive des Essences recommandées pour une utilisation en bord de mer :

Zone 1 : Proche du rivage

Zone 2 : Proche du rivage mais abritée des embruns

Zone 3 : Soumise à l'air marin atténuée par des écrans naturels ou autres

**Arbres Zone 1 :**

Quercus ilex, , ...

**Arbres Zone 2 :**

Acer pseudoplatanus, Ailanthus altissima, Alnus cordata, Alnus glutinosa, Betula pendula, Carpinus betulus, Fraxinus angustifolia, Fraxinus exelsior, Morus alba, Morus bombycis, Ostrya carpinifolia, Populus alba Nivea', Populus x euramericana, Populus tremula, Quercus ilex, Sorbus aria, Sorbus aucuparia, Ulmus procera, , ...

**Arbres Zone 3 :**

Castanea sativa, Prunus seronita, Quercus Cerris, Quercus petraea, Quercus robur, Salix alba, ...

**Arbustes Zone 1 :**

Acca, Arundo, Atriplex Baccharis Bupleurum, Calluna, Cistus, Cortaderia, Eleagnus, Escallonia rubra var Macrantha, Euonymus, Genista hispanica pilosa, Genista hispanica tinctoria, Griselinia, Hippophae, Ligustrum vulgare, Lycium, Medicago, Muehlenbeckia, Myoporum, Olearia solandri traversii, Olearia solandri virgata, Phormium tenax, Tamarix, Ulex, Yucca, ...

**Arbustes zone 2 :**

Abutilon, Acacia, Acer pseudoplatanus, Arbutus, Ceanothus, Cheiranthus, Choisya, Colutea, Convolvulus, Coprosma, Corokia, Coronilla, Cotoneaster dammeri, Cytisus, Drimys, Erica, Escallonia, Fabiana, Fuschia, Grevillea, Halimium, Halimodendron, Hebe, Hedera, Helichrysum, Hydrangea, Hypericum, Ilex, Kerria, Laurus, Lavandula, Lavatera, Leptospermum, Ligustrum ovalifolium, Lonicera nitida, Lonicera pileata, Myrica, Myrthus, Nerium, Olearia, Ozothamnus, Perovskia, Phillyrea, Phlomis, Phoenix, Photinia, Pittosporum, Prostanthera, Raphiolepis, Rosa, Rosmarinus, Salix alba, Salix caprea, Salix matsudana, Salvia officinalis, Sambucus, Senecio, Spartium, Spiraea x bumalda, Teucrium, Trachycarpus,...

**Arbustes Zone 3 :**

Abelia, Aucuba, Callistemon, caryopteris, Cassinia, Cerastostigma, Chamaerops, Deutzia gracilis, Deutzia x magnifica, Eucalyptus, Garrya, Genista lydia, Kolkwitzia, Lagerstromia, Leycesteria, Ligustrum lucidum, Lonicera periclymenum, Potentilla, Prostanthera, Prunus lauracerasus, Pyracantha, Viburnum tinus, Vitex, Xashingtonia, Wegelia,...

**Conifères Zone 1 :**

Juniperus conferta, Pinus contorta latifolia, Pinus nigra, Pinus pinaster, Pinus thunbergii, ...

**Conifères Zone 2 :**

X Cupressocyparis, Cupressus macrocarpa, Juniperus, Pinus halepensis, Pinus mugo, Pinus nigra, Pinus pinaster, Pinus thunbergii, ...

**Conifères Zone 3 :**

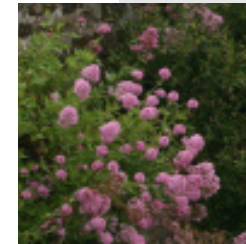
X Cupressocyparis, Cupressus macrocarpa, Cupressus sempervirens, Juniperus, Pinus pinea, ...

**Plantes grimpantes zone 2 :**

Hedera, Jasminum nudiflorum, Jasminum officinale, Polygonum, ...

Source : Plandanjou

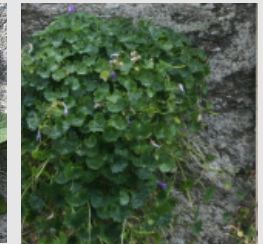
# PALETTE VEGETALE



Lilas d'Espagne



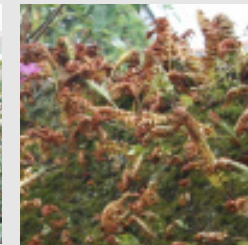
Molène



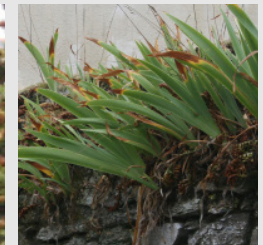
Linaire cymbalaire



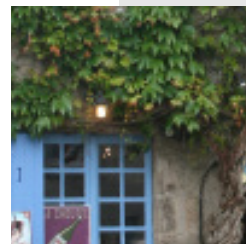
Mahonia



Fougère



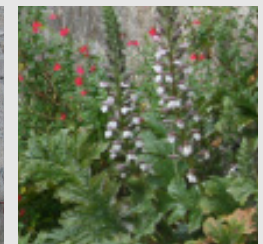
Iris



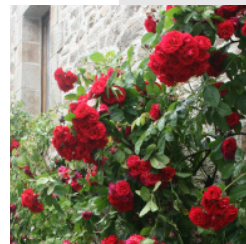
Lierre



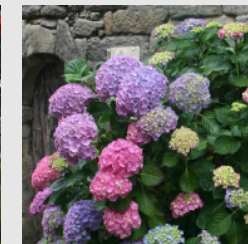
Rose tremière



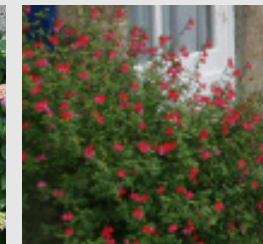
Acanthe



Rosiers



Hortensia



Sauge

**ESSENCES A CARACTÈRE INVASIF AVÉRÉES INTERDITES :**

L'introduction, volontaire ou non, de nouvelles espèces dans un milieu peut entraîner des conséquences importantes. Cette nouvelle espèce peut s'adapter, au détriment des espèces indigènes (ou autochtones) et devenir une espèce invasive.

Cette introduction peut amener d'importants risques écologique, mais aussi économiques et sociaux. Cependant, certaines jardinerie ou pépinières peuvent proposer des cultivars de la même espèce n'ayant pas ce caractère invasif qu'il sera possible de planter.

\* liste, non exhaustive, donnée à titre indicatif

Plantes invasives avérées, classées par ordre alphabétique des noms usuels :

- Ailante - *Ailanthus altissima*
- Ambroisie à feuilles d'armoise - *Ambrosia artemisiifolia*
- Amorphe buissonnante - *Amorpha fruticosa*
- Aster - *Aster novi-belgii*
- Aster à feuilles lancéolées - *Symphotrichum lanceolatum*
- Baccharis à feuille d'arroche - *Baccharis halimifolia*
- Berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum*
- Bident à fruit noirs - *Bidens frondosa*
- Buddleia de David - *Buddleja davidii*
- Caulerpe racémeuse - *Caulerpa racemosa*
- Caulerpe à feuille d'if - *Caulerpa taxifolia* qui désigne habituellement le clone méditerranéen(1) préoccupent les experts.
- Cerisier tardif - *Prunus serotina*
- Élodée du Canada - *Elodea canadensis*
- Élodée du Nuttal - *Elodea nuttallii*
- Érable negundo - *Acer negundo*
- Faux-Indigo - *Amorpha fruticosa*
- Figue des Hottentots ou Figue marine - *Carpobrotus edulis* et aussi *Carpobrotus acinaciformis*
- Fougère aquatique Azolla - *Azolla filiculoides*
- Herbe de la pampa - *Cortaderia selloana*
- Impatiens glanduleuse - *Impatiens glandulifera*
- Jussie rampante - *Ludwigia peploides*

- Jussie à grande fleurs - *Ludwigia grandiflora*)
- Lagarosiphon - *Lemna minuta*
- Mimosa - *Acacia dealbata*
- Myriophylle du Brésil - *Myriophyllum aquaticum*
- Paspale dilaté - *Paspalum dilatatum*
- Paspale distique - *Paspalum distichum*
- Renouée de Sachaline - *Reynoutria sachalinensis*
- Renouée du Japon - *Reynoutria japonica*
- Rhododendron - *Rhododendron ponticum*
- Robinier faux-acacia - *Robinia pseudoacacia*
- Sénéçon du Cap - *Senecio inaequidens*
- Solidage géant - *Solidago gigantea*
- Topinambour - *Helianthus tuberosus*
- Vergerette du Canada - *Erigeron canadensis*

Source Wikipedia

# Liste des plantes invasives



Ailanthus altissima



Ambrosia artemisiifolia



Heracleum mantegazzianum



Acer negundo



Cortaderia selloana



Impatiens glandulifera